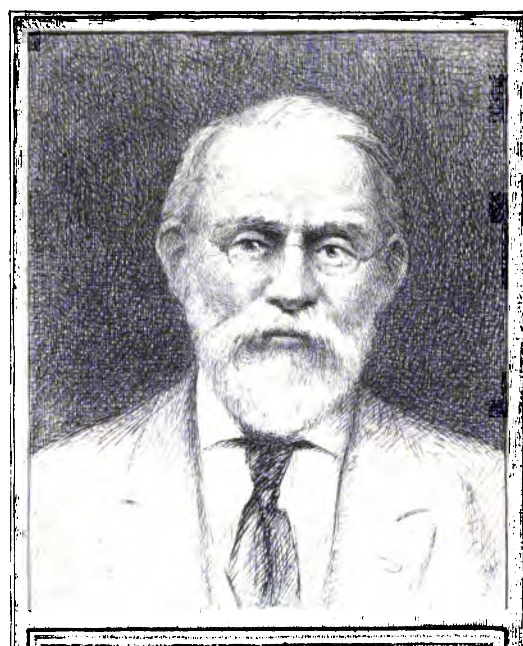


Livre d'Or

Société libre
d'Émulation du Commerce et de l'Industrie
de la Seine-Inférieure

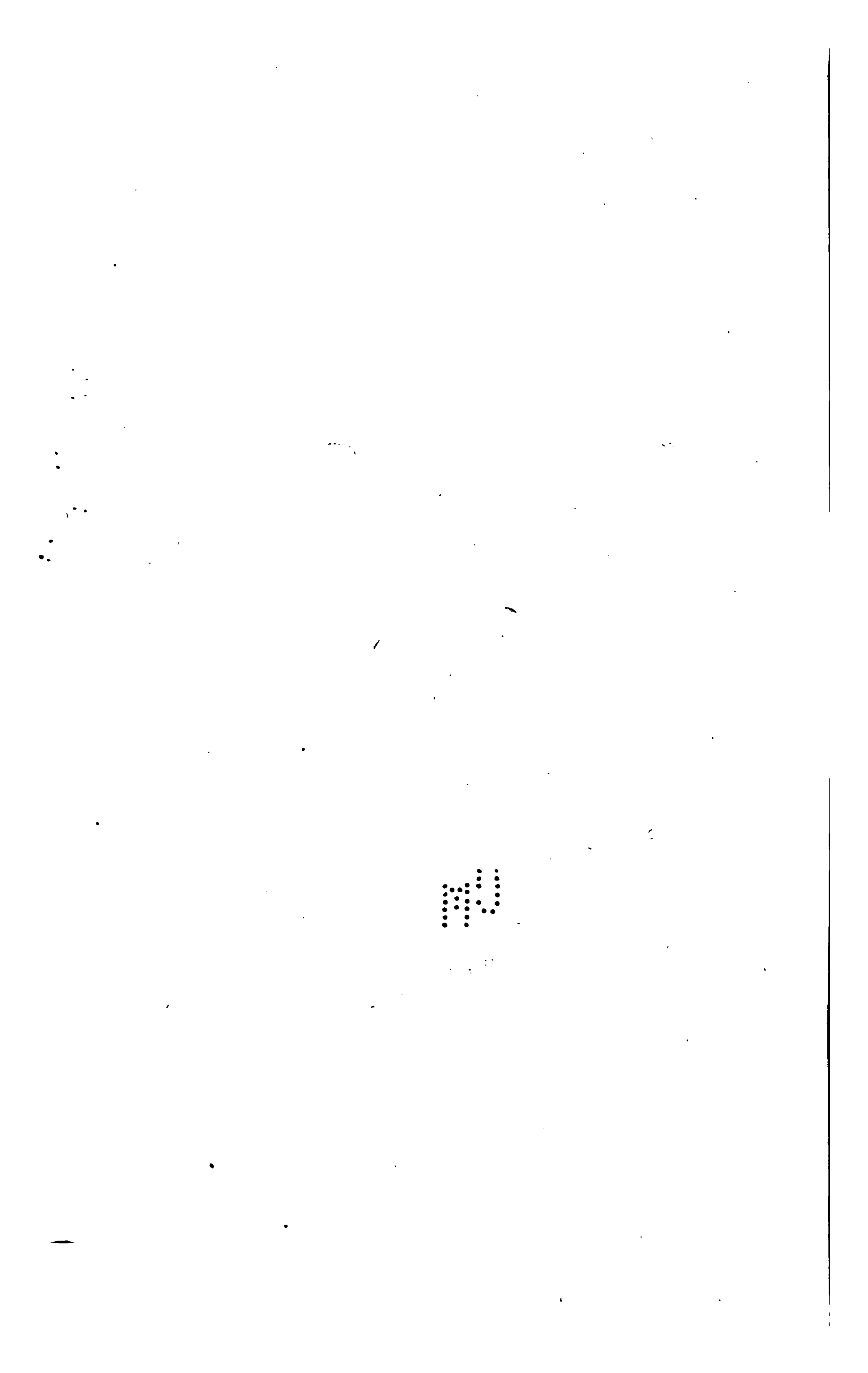
Livre d'Or



Rouen
Imprimerie E. Cagniard (Léon Gy, successeur)
Rue Jeanne-Darc, 88

—

1903



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

L'ABBÉ JOSEPH-FRANÇOIS GOSSIER

Par M. DERIVIÈRE-PATRY, Membre résidant.



Abbé GOSSIER

Il ne faut sans doute qu'un peu de franchise et de jugement pour apprécier et approuver toute distinction, tout classement qui favorise les intérêts de la science, et qui procède d'un esprit d'analyse et de précision.

« Malheureusement, l'esprit de classification dégénère, de temps en temps, en esprit de division... Tel est, presque partout, l'homme... Dans le grand corps social, non seulement nous opposons l'homme d'État au magistrat, celui-ci au militaire, le laïc au ministre de la religion, le citoyen des villes à l'habitant des campagnes; mais nous dédoublons, pour ainsi dire, les grandes classes, et nous formons des ordres qui auront chacun ses préjugés et ses antipathies, qui prétendront chacun à des droits, à des honneurs, à des mérites exclusifs...; et l'existence de tout un royaume sera quelquefois en danger pour une opinion, une simple distinction.

« Amis constants de l'union et de la paix, nous espérons toujours nous montrer partisans vrais et zélés de toute conciliation innocente et honorable... Nous ne discuterons que pour réunir, nous ne comparerons que

pour mettre en accord. Rapprochons, concilions ici et puis là. Si nous avons concilié autrefois, si nous avons concilié hier, concilions toujours, concilions aujourd'hui et demain encore. »

Ces paroles, prononcées le 22 octobre 1828, en séance publique, par l'abbé Gossier, alors président d'une des Sociétés savantes de la ville de Rouen, peignent d'une manière si complète et si précise le trait saillant de son caractère, qu'il ne semble pas possible de les remplacer ou de les omettre. N'est-ce pas, d'ailleurs, dans ses écrits, où l'auteur a mis son âme tout entière, qu'il faut chercher les idées particulières dont nous devons nous pénétrer, le point de vue spécial où nous devons nous placer, les circonstances exceptionnelles que nous devons nous rappeler, si nous voulons apprécier justement sa vie et ses œuvres ?

Un religieux respect a retenu ceux à qui leurs talents semblaient réserver cette tâche difficile ; la reconnaissance l'a fait accepter, et, sans nous arrêter à des craintes bien motivées, nous essayerons de parler dignement du sacerdoce, de raconter la vie d'un saint prêtre. Désireux de mettre plus de fidélité dans le portrait, nous tâcherons de conserver jusqu'à son style, d'une consciencieuse correction et d'une élégante symétrie : *le style, c'est l'homme même*. Quelques détails biographiques et l'énumération succincte de ses travaux suffiront ainsi pour faire connaître Messire Joseph-François Gossier, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Rouen, vice-président de la Commission de surveillance des prisons, ancien président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et

Arts de Rouen, ancien président de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, etc., et fondateur d'un des prix à distribuer périodiquement par la Société libre d'Émulation.

C'est à la ville de Dieppe que revient l'honneur de l'avoir vu naître, rue au Sel (actuellement rue de Clieu), de Joseph Gossier, marchand, et de Catherine Hunoult, le 12 août 1765 ; mais Rouen peut, à juste titre, le revendiquer comme un de ses enfants. C'est à Rouen, en effet, que dès ses plus tendres années, sous l'œil vigilant d'une aïeule vénérée, il fait de fortes et sérieuses études au Séminaire de Joyeuse, alors dirigé par le chanoine Bourgeaux : heureuses années sans histoire, dont le souvenir lui inspirait, un demi-siècle plus tard, ces remarquables paroles : « Mères pieuses et instruites, qui, avant tout, cherchez à former le cœur de vos enfants ; pères vertueux et lettrés, qui donnez principalement vos soins à l'ornement de leur esprit ;... professeurs, instructeurs, ecclésiastiques, qui, au milieu d'un siècle quelquefois entraîné à l'irréligion par l'ignorance, et quelquefois ignorant par manque de religion, vous efforcez de relever la piété par la science, et de sanctifier la science par la piété ; etc. » C'est donc à Rouen qu'il devint homme, et c'est là encore qu'il entend l'appel de Dieu, qu'il se donne tout à lui, qu'il devient prêtre ; c'est à Rouen, enfin, qu'il désire fermer ses yeux dans le sommeil de la mort « dans cette ville, dit-il, ma dernière, oui, je l'espère, ma dernière comme elle fut ma première résidence. »

Cependant, Dieppe cueillit encore les prémices de son sacerdoce : le jeune prêtre, ordonné en 1789 par le car-

dinal de La Rochefoucauld, est nommé second vicaire à Saint-Jacques, sa paroisse natale. Il y retrouvait un respectable vieillard, l'abbé Pierre Lefort, qui avait fait couler sur son front l'eau régénératrice du baptême, et qui devait diriger ses premiers essais dans la conduite des âmes, comme il avait guidé ses premiers pas dans le chemin de la vertu.

Les jours heureux devaient être de bien courte durée. L'histoire des événements de ces temps troublés est trop connue pour que nous la racontions ; leur influence sur la vie de l'abbé Gossier fut trop importante pour que nous les passions entièrement sous silence. Peut-être est-ce leur souvenir qui lui suggérait plus tard cette réflexion : « Il est beau de voir la politique et la religion marcher ensemble, en temps de calme ; mais je ne suis pas surpris que quelques personnes instruites ou bien intentionnées aient pensé qu'aux approches de l'orage, ce sont deux vaisseaux qui, pour éviter le choc, doivent se séparer, au risque d'être privés au besoin d'un secours mutuel. »

L'orage grondait au 14 juillet, au 5 et 6 octobre, au 20 juin ; au milieu de la tempête de la guerre civile, de la guerre étrangère, la terreur règne à bord. La politique semble aux prises avec la religion, elle décrète la constitution civile du clergé, elle impose aux prêtres le serment civique...

Nous n'avons ni à raconter les controverses, les discussions passionnées, ni à dépeindre les douloureuses émotions, les angoisses suscitées par ces mesures, encore moins à prendre parti pour les insermentés ou les jureurs ;

d'un autre côté, aucun document ne nous indique les motifs qui ont dicté la conduite de l'abbé Gossier, en cette circonstance difficile. Si elle a besoin d'être expliquée, nous rappellerons que cent trente-quatre évêques sur cent trente-huit s'étaient prononcés contre le serment civique, nous ajouterons quelques détails particuliers recueillis par un historien dans les Mémoires de l'époque.

« La cérémonie du serment eut lieu dans l'église Saint-Jacques, de Dieppe, le 30 janvier 1792. Des seize ou dix-sept prêtres dont se composait le clergé de la paroisse, cinq seulement, des choristes, jurèrent la constitution. Aucun homme de valeur parmi eux. L'un était resté sous-diacre pendant dix ans et ne fût jamais parvenu à la prêtrise si le grand-vicaire, surveillant du Séminaire, ne fût pas mort trop tôt. Un autre, ignorant au suprême degré, n'avait jamais été capable d'exercer une autre fonction que celle de sacristain. Un troisième, était âgé de plus de quatre-vingts ans, partisan du jansénisme... Le plus connu était un abbé Quesnel, l'avant-dernier des prêtres habitués, aumônier de la garde nationale... Aussi, la cérémonie du serment achevée, on entendit deux officiers municipaux se dire l'un à l'autre : *Il faut l'avouer, nous n'avons que la racaille* (1). » A l'exemple de son curé, l'abbé Gossier ne jura pas.

Mais le refus du serment, c'était la persécution, l'exil ou la mort, et souvent tout à la fois. La jeunesse de l'abbé Gossier, ses qualités de cœur et d'esprit, et surtout la main de la Providence, qui lui réservait la conso-

(1) *Histoire du cardinal de La Rochefoucauld*, par l'abbé J. Loth.

lation de revoir « encore la paix et la tranquillité, l'harmonie et la concorde, le contentement et le bonheur sourire à ses compatriotes », devaient lui épargner les cruelles tortures sous lesquelles succombèrent « tant d'innocentes victimes ».

Deux mois après le premier décret (27 mai 1792) sur la déportation des prêtres insermentés, l'abbé Gossier accompagne en Angleterre son oncle, l'abbé Busiquet, de Rouen (Saint-Gilles), qui devait y mourir, vieux et infirme, après douze ans d'exil. Il y restera vingt-quatre années, à peine interrompues par un court séjour en France, au moment de la paix d'Amiens. Le 26 août suivant, il est généreusement accueilli, avec d'autres prêtres exilés, par lord Arundell de Wardour, qui sait l'apprécier et le choisit comme précepteur de ses enfants. Quinze ans plus tard, les plus grandes familles de la noblesse d'Angleterre, celle de lord Fingal, en 1806, de lord Peter, en 1813, se disputent également l'honneur de lui confier l'éducation de leurs enfants. Là, il se perfectionne dans la langue anglaise, devenue pour lui aussi familière que sa langue maternelle ; là, dans les voyages lointains entrepris avec ses élèves, il développe cette variété de connaissances qui lui méritera d'être appelé le plus érudit des membres de nos Sociétés savantes ; là, enfin, il acquiert une fortune considérable, gage de reconnaissance, dont il fera plus tard un si noble usage. « Je ne puis oublier, dit-il, les obligations que j'ai contractées dans cette terre de mon exil. Elles seront toujours présentes à ma pensée ; que ne puis-je espérer de m'en acquitter quelque jour ! » Il s'en est acquitté en chré-

tien, en prêtre; que dis-je, il s'en acquitte encore aujourd'hui, et les saintes filles du Carmel, de Rouen, exécutant ponctuellement ses dernières volontés, adressent quatre fois l'an, depuis plus d'un demi-siècle, leurs ferventes prières pour les familles Arundell, Fingal et Peter-Thordon.

Cependant, au fond de son cœur, il reste une blessure profonde, que l'affection de l'étranger ne peut guérir, un vide immense que les richesses ne sauraient combler. Écoutons-le prononcer en anglais, dans la chapelle Diruham, en 1801, devant ses bienfaiteurs, un discours qui « fut imprimé aux frais de ses auditeurs et sur leur demande (1). »

Impuissant à imposer un frein aux élans de son âme, il s'écrie : « O France, ô ma patrie ! que j'aime toujours, malgré les maux que tu m'as faits, pardonne-moi si je souhaite tant de bonheur à une nation que tu n'as cessé de regarder comme ton ennemie ! Non, jamais je n'aurai la bassesse d'appeler sur toi la vengeance du ciel... Puissé-je, avant de fermer les yeux dans le sommeil de la mort, voir mon pays natal rétabli dans sa première gloire, et la religion fleurir de nouveau. Dieu m'est témoin que c'est là le premier désir de mon cœur. »

Voilà pourquoi, après vingt-quatre ans, il s'arrache à l'amitié de ses élèves, des illustres familles qui l'entourent de leur estime. Il dit adieu à cette contrée hos-

(1) De Stabenrath, Notice insérée dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1840, p. 297. Voir le rapport très élogieux de M. le pasteur Paumier sur ce discours.

pitalière ; il part pour un pays où il est inconnu, oublié ; mais ce pays... c'est la France !

Il arrive à Rouen, et de suite tous l'aiment et le vénèrent ; Mgr de Bernis lui confère la dignité de chanoine de la Cathédrale ; la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, dès la première séance qui suit sa réorganisation, le 25 mars 1819, l'appelle dans son sein, et par deux fois, en 1827 et 1828, l'élève à la présidence ; l'Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen, dont il est membre en 1824, le nomme président dès l'année suivante ; la Commission administrative des prisons le choisit comme vice-président, etc ; son activité infatigable nous le fait trouver partout où le prêtre est à sa place, c'est-à-dire partout, excepté là où on offense Dieu.

« Un bon directeur de Séminaire, dit un prélat contemporain, me disait, dans ma jeunesse : « Que le prêtre « soit seulement à l'autel, au confessionnal, au lit du « mourant ; arrêtez-vous là. » Si je l'avais écouté, je n'aurais pas été bien loin. Eh ! Messieurs, la terre appartient à Dieu aussi bien que le ciel, et le prêtre, représentant de Dieu, doit défendre ses intérêts à ce double point de vue (1). »

C'est ce que pensait également l'abbé Gossier, et nous le voyons introduire la culture de plantes nouvelles, organiser des concours, s'occuper de questions littéraires et scientifiques, juridiques ou agricoles, avec un soin et une attention qui n'ont d'égales que sa compétence et la

(1) Mgr Ireland, conférence du 29 juin 1892, à Paris.

sûreté de son jugement. Dans toutes les fonctions qu'on lui a confiées, dans chacune des Sociétés dont il est membre, il mérite d'être considéré comme le plus laborieux. Cependant, les longues années de travail personnel qui lui ont procuré une fortune considérable, ne lui permettent-elles pas de faire comme tant d'autres, usant dans l'oisiveté le temps qu'ils n'occupent pas à toucher des revenus ou à satisfaire des appétits ? Non, vivre, c'est agir ; pour lui, la richesse impose des devoirs, et ne donne pas le droit d'être inutile.

Nous n'osons pas entreprendre l'énumération des travaux qu'il a laissés en grand nombre dans les bulletins ou les archives de nos Sociétés savantes, sans parler des « notes instructives qu'il a communiquées sur plusieurs parties de l'agriculture anglaise (1) » ; citons seulement, au hasard, les mémoires, rapports, considérations sur la question astronomique du *Temps vrai et du Temps moyen*, *les Influences lunaires* en météorologie, *les Indicateurs* (que nous appelons aujourd'hui appareils enregistreurs), les procédés de *Conservation des bois par injection* de substances indissolubles (insolubles), *la Théorie de la Grêle*, encore bien obscure de nos jours, *les Parafoudres et les Paragrêles*, *le Procédé nouveau* de M. Pavie *pour la fabrication du Cidre*, connu actuellement sous le nom de procédé à l'alambic ; puis, dans un autre ordre d'idées, ses observations sur *le Partage et l'Aliénation des Biens communaux*, ses réflexions sur *la Grande et la Petite Propriété*,

(1) A. Dubreuil, Notices nécrologiques dans les *Bulletins de la Société d'Agriculture*, t. XI, p. 264.

dualité qui remonte à l'époque où « l'épée du conquérant, plus ferme que le compas du géomètre, traçait et arrondissait en un clin d'œil, avec toute la franchise de l'arbitraire, d'immenses domaines. » Là encore, il montre cet esprit de conciliation, ce désir de l'union et de la concorde, que nous avons signalés dans le début de cette notice, et que l'on retrouve dans ses discours publics sur *l'Industrie manufacturière et l'Industrie agricole, la Théorie et la Pratique en Agriculture, l'Influence de l'Agriculture sur la tranquillité des États, l'Alliance des Lettres et de la Religion.* « Au moyen âge, dit-il en son style imagé, les lettres, effrayées du bruit des armes, que les épaisses ténèbres de la barbarie rendaient encore plus affreux, allaient quitter la terre et retourner dans le sein de la divinité, lorsque la religion leur offrit une retraite... L'une et l'autre, ajoute-t-il plus loin, avait paru chez nous descendre ensemble dans l'oubli du tombeau ; mais, après un court et léger sommeil, la religion et la littérature, se réveillant sur la même couche, se sont données le baiser de sœurs... » Signalons enfin un travail remarquable sur *les Propriétés musicales de la langue anglaise*, et la part active qu'il prit, en 1824, dans la discussion célèbre en histoire littéraire entre *les Classiques et les Romantiques*. Il semble que de tous ceux qui entrèrent dans la lice, à Rouen, c'est lui qui a montré le plus de largeur dans ses idées, le plus de justesse dans ses appréciations sur la nouvelle école : « Amis raisonnables de tout ce qui peut créer et satisfaire de nouveaux plaisirs, dit-il, nous ne refuserons pas les fruits nouveaux ; nous demandons seulement qu'il nous soit permis de ne pas

rejeter les anciens, ne fût-ce que pour comparer les uns avec les autres. »

Chez lui, la modestie, la compagne inséparable du vrai mérite, sait adroitement imposer silence aux louanges. Les honneurs qu'on lui décerne ne sont qu'un « hommage rendu par la première Société savante d'une grande ville à une religion sainte et auguste ». Ses grands voyages à travers le monde, son long séjour à l'étranger donnent-ils à sa parole plus d'autorité ? « Il est rare que l'on en revienne plus vertueux ou plus savant, dit-il, excepté une certaine facilité de conversation... Heureux si l'on peut se préserver d'une garrulité importune et de la prétention d'imposer silence aux autres, en disant : J'ai vu. »

C'est ainsi que s'écoulait cette active vieillesse, aimée et respectée de tous: « On se sentait attiré vers lui, dit un de ses contemporains ; sa douceur, son affabilité, sa bonhomie rendaient sa société douce et recherchée... Il s'était créé rue du Nord (1), au milieu d'un vaste jardin dessiné et planté par ses soins, une retraite, d'un luxe un peu sévère, où il avait réuni tous les objets de ses affections et de ses études. Là, il aimait à converser avec des amis », et l'un d'eux, alors jeune magistrat, depuis cardinal-archevêque de Rouen, se plaisait souvent à rappeler l'affectueuse vénération dont il était entouré, l'influence que sa vie et ses exemples ont exercée sur ceux qui l'ont approché...

De longues souffrances, supportées avec patience et résignation, accablèrent ses dernières années ; elles ache-

(1) De Stabenrath, *loc. cit.* et *Annuaire normand*, 1841.

vèrent sans doute de purifier son âme qui, le 22 mars 1840, alla dans un monde meilleur recevoir la récompense de ses vertus.

Pour exercer encore après sa mort « la bienfaisance qui chez lui était inépuisable (1) », il avait, par son testament du 27 février 1839, partagé ses richesses entre tous ceux qu'il aimait : les siens d'abord, consolation bien faible d'une longue séparation ; la Religion, au nom du caractère sacré dont il était revêtu ; les prisonniers et les infirmes, car le prêtre voit Jésus-Christ dans tous ceux qui souffrent ; enfin les Sociétés savantes dont il était membre de fait ou de cœur.

Suivant son désir, aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe : à la vanité des couronnes éclatantes et des phrases pompeuses, le chrétien préfère une prière ; notre reconnaissance y ajoute un durable souvenir.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE M. L'ABBÉ GOSSIER

Je lègue à la ville de Rouen une somme de vingt mille francs. Ce capital étant placé, les intérêts seront reçus tous les ans par son Trésorier, et la somme à laquelle ces intérêts s'élèveront sera employée à des prix que je désire fonder à perpétuité ; prix extraordinaires dont un sera décerné chaque année, mais en alternant, de manière que les trois Sociétés savantes de cette ville : 1° l'Académie, dont je suis membre ; 2° la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, dont je suis pareillement membre, et 3° la Société libre d'Émulation de notre ville qui, depuis plusieurs années, me traite comme un de ses membres par l'envoi du précis de ses travaux, en décernent un tous les trois ans dans leur séance publique.

(1) *Journal de Rouen*, 24 mars 1840.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

GEORGES-PIERRE BOUCTOT

Par M. GUERNET, Membre honoraire.



GEORGES-PIERRE BOUCTOT

Un écrivain philosophe a dit avec vérité : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » Et ce qu'il a dit des peuples, on l'a pu dire à plus forte raison des individus.

Mais en partant de ce principe, faut-il conclure que rien ne doit être fait pour perpétuer les noms de ces hommes généreux qui ont marqué leur passage sur cette terre par des bienfaits, de ceux surtout qui, vivant au milieu du bien-être, ont pensé aux souffrances des déshérités de la fortune ? Non, mille fois non. Ces hommes n'ont pas d'histoire, ou plutôt l'histoire de ces bienfaiteurs de l'humanité, les Monthyon, les Bouctot, les Dumanoir, les Boucher de Perthes, les Legouy, les Mullot, les Marcel Buquet, peut se résumer dans deux mots : dévouement à leurs semblables. Mais ils méritent de n'être pas oubliés.

Ils ont mené une vie simple et modeste, ils se sont tenus à l'écart du bruit et des intrigues ambitieuses ; si quelquefois les honneurs sont venus à eux, ils ne les avaient pas recherchés.

Eh bien ! il faut faire violence à leur modestie ; il faut

inscrire leurs noms sur le papier, sur le marbre, afin de les graver dans la mémoire de tous.

Les Sociétés qu'ils ont généreusement dotées se doivent d'ailleurs à elles-mêmes (et en cela elles font simplement œuvre de justice) de confier à leurs archives la biographie de leurs bienfaiteurs.

Leur vie, d'ailleurs, peut être un enseignement utile; elle montre presque toujours ce que peuvent l'ordre, l'esprit de conduite joints à une volonté ferme et à l'amour du travail.

Cet enseignement, nous le trouvons dans la vie de Pierre-Georges Bouctot, l'un des bienfaiteurs de la Société d'Emulation, et c'est en vertu d'une délibération de cette Société que j'ai été chargé d'écrire cette notice biographique.

Georges-Pierre Bouctot est né à Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), le 25 novembre 1782. Son père faisait, dans le Lieuvain, à la fin du XVIII[e] siècle, un important commerce d'eau-de-vie de cidre.

Il reçut d'un de ses oncles maternels, nommé Leroy, qui avait fondé à Rouen un établissement d'éducation, les premiers éléments d'instruction; il ne fit point d'études universitaires. Après avoir passé quelques temps dans une étude de notaire, se sentant porté vers la carrière commerciale, il entra dans une école dite théori-pratique pour apprendre la comptabilité.

G. Bouctot fut l'élève le plus distingué de cette école. Il y dénota de telles aptitudes, qu'à sa sortie de l'établissement, on lui offrit un traitement de 12,000 francs, somme énorme à cette époque, pour procéder à la liqui-

dation, très embrouillée, il est vrai, d'une maison de commerce.

C'était une situation transitoire : il refusa, préférant entrer comme comptable dans la maison Bornainville, où il pouvait compléter son éducation pratique.

Son apprentissage terminé, il sortait de cette maison, vers 1810, pour s'établir lui-même dans le commerce des indigos, avec une somme de 100,000 francs, fournie par ses parents.

Quatre ans après, le 30 juillet 1814, il épousait M[lle] Geneviève-Iphigénie Bottier, fille d'un négociant de notre ville, et qui se montra en toute occasion la digne épouse de G. Bouctot.

Le siège de la maison de commerce était au n° 123 de la rue des Charrettes. C'était alors le beau temps de la fabrique rouennaise. Immédiatement, M. Bouctot se posa en négociant de premier ordre. Son crédit, bien établi à Rouen et jusque sur la place de Londres, la sécurité qu'offrait sa maison pour les transactions commerciales lui permirent de faire des marchés avantageux ; il réalisa de beaux bénéfices et se retira des affaires en 1829.

Je dois dire que sa fortune, étrangement exagérée d'ailleurs par l'opinion publique, fut due beaucoup moins à l'importance de ses opérations qu'à son flair, à sa prudence, à son énergie au travail et à son esprit d'économie.

Il faut y faire aussi une part assez importante à quelques placements productifs, à des spéculations rurales bien conduites, à une époque où la valeur de la terre était dans sa période grandissante. Dans toutes ses opérations, Bouctot fut heureux ; il méritait de l'être.

Dans la vie privée, les qualités du négociant avaient pour corrélation des allures qui semblaient autoritaires à l'égard de ses subordonnés, et une certaine sévérité dans ses rapports avec sa famille. Disons cependant que ses deux principaux commis, MM. Durand et Delaplace, l'ont suivi d'un bout à l'autre de sa carrière commerciale.

Pour ce qui est de cette sévérité dont je parlais tout à l'heure, elle était toujours tempérée par l'affection : il aimait profondément sa femme et ses enfants.

Il ne pouvait en être autrement ; il eût menti à sa nature, dont le fond était la bienfaisance et la bonté. Car il n'était pas bon seulement à ses heures et avec des intermittences ; il l'était constamment. On eût pu, sur ce point, invoquer le témoignage de ses fermiers, dont il était adoré. Pendant toute sa vie, il a proclamé la nécessité d'apporter des améliorations dans les conditions des classes laborieuses. Ceux qui l'ont connu affirment que nul n'eut à un plus haut degré la prescience du grand problème social, que le sentiment de la solidarité humaine devait imposer un demi-siècle plus tard à notre génération. Cette prescience, qui lui venait de son cœur, ne l'a point trompé : il n'y a peut-être qu'un moyen chez un peuple, sinon d'empêcher, au moins d'arrêter la propagande du mal, c'est de faire en grand la propagande du bien. C'est en vertu de ce généreux principe qu'il a écrit son testament, et je suis heureux de constater que cette « propagande par le fait » a eu des imitateurs.

Quant à ses bonnes actions de chaque jour, nous sommes déjà trop loin de cette époque pour les connaître en détail, et d'ailleurs il les tenait secrètes avec soin. Il

en est une cependant qui m'a été révélée par un ami de la famille qui en a été l'objet.

Bouctot s'était lié avec un de ses voisins, M. Th..., qui, après de mauvaises affaires, avait été obligé de quitter Rouen. C'était un honnête homme malheureux; il se trouvait dans un dénûment absolu. Bouctot lui vint en aide, puis il lui fit obtenir une situation qui lui rendait une aisance relative, et lui légua 30,000 francs à partager entre ses deux filles. Bouctot, on le voit, n'était pas de ceux qui pensent que « l'amitié doive s'arrêter à la bourse ».

A cette époque, vers la fin de la Restauration, Rouen avait encore quelques salons, et à peu près toutes les notabilités du barreau, de la magistrature, du commerce et de l'industrie de notre ville, passèrent par le salon de G. Bouctot. Mais, en dehors de ce qu'on peut appeler les relations mondaines, il eut des amis intimes qui s'appelaient Henri Barbet, Fontenilliat, Jean Rondeaux, Levavasseur, les docteurs Blanche, Flaubert, etc., et enfin, celui qui exerça le plus d'influence sur son esprit, le président du Tribunal civil, Lizot. G. Bouctot tenait honorablement sa place au milieu de cette pléiade d'hommes distingués, qui contribuèrent si puissamment à la fortune industrielle et commerciale aussi bien qu'au renom de notre cité.

G. Bouctot, tant qu'il fut dans les affaires, se montra peu soucieux de fonctions publiques; tout au plus occupa-t-il, passagèrement, un siège au Tribunal de commerce, où il laissa la réputation d'un juge éclairé, indépendant.

Il était, depuis 1820, inscrit parmi les fondateurs de la

Caisse d'épargne, et il resta, jusqu'en 1839, au nombre des directeurs de cet établissement.

La Caisse d'épargne est une institution de prévoyance, on pourrait presque dire de bienfaisance, destinée à encourager, à développer la petite épargne. Il était tout naturel de trouver un vrai philanthrope, un philanthrope en action comme Bouctot, parmi les fondateurs de cet établissement.

Mais ces fonctions utiles et modestes ne pouvaient suffire à son activité. La Révolution de 1830 éclata : il fallait des hommes de dévouement. Le 31 juillet, il consentait à entrer comme adjoint dans l'Administration municipale, à la tête de laquelle était son ami Henri Barbet. Mais là encore, on était au milieu des fluctuations politiques qui suivirent la Révolution ; il ne demeura que peu de temps : il démissionnait le 26 octobre 1831.

Tout au contraire, il fut heureux et fier d'entrer, en 1833, à la Chambre de commerce, dont il fit partie jusqu'en 1841, et où il présenta plusieurs rapports qui furent remarqués. En 1838, il en était élu président, et il n'appartenait pas au premier venu de présider une assemblée dans laquelle siégeaient les Rondeaux, les Henri Barbet, les Levavasseur, les Germonière, etc.

Mais son ambition fut plus flattée encore peut-être par sa nomination, en 1835, de membre de la Commission administrative des Hospices, supérieurement présidée alors par un jeune conseiller à la Cour, M. Letendre de Tourville, aujourd'hui vénérable nonagénaire, le seul survivant peut-être de ceux qui ont joué un rôle à cette époque déjà reculée.

Bouctot, uniquement préoccupé de faire le bien, se trouvait là dans son milieu. Il fut chargé de l'administration des biens des Hospices, et à sa sortie de ces fonctions, où il trouvait l'emploi de ses aptitudes, on constatait dans les revenus des Hospices une augmentation de 12,000 à 13,000 francs.

L'auteur de cette notice a été d'autant mieux placé pour se renseigner sur ces résultats, qu'il est lui-même, depuis douze ans, membre de la Commission administrative des Hospices, chargé de la gestion des biens.

Il est donc, à plus de quarante ans d'intervalle, le successeur de Georges Bouctot.

Ces deux fonctions, la dernière surtout, furent la joie et le support de sa vie morale, après sa retraite des affaires ; elles l'absorbaient au point qu'il en négligeait ses propres intérêts et sa santé.

Atteint d'une affection qui ne pardonne pas, il semblait ne lutter contre le mal que pour les hôpitaux, et lorsque sa santé, profondément altérée, ne lui permit plus de sortir, il assistait par le cœur et par la pensée, à toutes les délibérations où il faisait proposer à ses collègues ses avis toujours si judicieux.

Georges Bouctot, épuisé par de cruelles souffrances, s'éteignit à Rouen, dans son domicile, place de la Pucelle, 11, le 24 décembre 1843, avec le calme d'un homme de bien, qui avait réalisé le rêve de toute sa vie. Il pensait, en effet, qu'on n'a pas fait fortune, quand on ne sait pas jouir de la fortune acquise, et sa manière d'en jouir c'était d'en faire jouir les autres, et surtout, bien entendu, les nécessiteux, les déshérités.

Voici, d'ailleurs, la longue liste de ses dons et legs avec les principales dispositions de son testament, qui peignent l'homme mieux que ne sauraient le faire les expressions les plus louangeuses :

A la Fabrique de Saint-Vincent de Rouen.	6.000 fr.
— de Saint-Martin-d'Osmonville	5.000
— de Montérollier	5.000
A la Communauté religieuse de la Miséricorde de Rouen	10.000
A la commune de Saint-Martin-d'Osmonville	17.000
A la commune de Montérollier	10.000
— de Roquemont	5.000

HOSPICES ET SOCIÉTÉS :

Aux Hospices de la ville de Rouen	100.000
Au Bureau de bienfaisance de Rouen	100.000
A la Société maternelle de Rouen	10.000
A la Chambre de commerce de Rouen	15.000
A l'Académie des Sciences et Lettres de Rouen	10.000
A la Société d'Émulation de Rouen	10.000
— d'Agriculture de la Seine-Inférieure	10.000
— d'Agriculture de l'Eure	10.000
— d'Horticulture de Rouen	10.000

Ces dons représentent, avec quelques legs particuliers à des parents, à un ami momentanément dans la gêne, à

deux de ses domestiques et à son exécuteur testamentaire, un total de 531,000 francs.

On a vu, dans la longue énumération des dons que je viens de transcrire, une somme de 100,000 francs, léguée au Bureau de bienfaisance de Rouen. Ce legs devait avoir une affectation spéciale : « La construction en neuf et solide ou l'acquisition de trois bons bâtiments destinés à faire, pour les paroisses de Saint-Vivien et Saint-Nicaise réunies, Saint-Maclou et Saint-Sever, des chauffoirs publics. »

L'autorité supérieure n'ayant pas cru alors qu'il fût possible de créer des chauffoirs publics, le Bureau de bienfaisance convint, avec les légataires, de faire du montant de ce legs un emploi différent, sans léser en rien, bien entendu, les paroisses visées par le testateur. Le cas était d'ailleurs prévu dans le testament. Et tous les ans, dans la saison rigoureuse, les indigents des quatre paroisses désignées plus haut reçoivent un supplément de chauffage, dont le prix est prélevé sur le legs Bouctot.

Les intentions du testateur ne purent donc, à cet égard, être complètement réalisées. Mais il n'en reste pas moins acquis que, par une admirable intuition, G. Bouctot avait, le premier peut-être de son siècle, indiqué, en termes émus, le remède à apporter aux souffrances des malheureux pendant les rigueurs de l'hiver, et ce qui est plus beau, fourni les moyens d'appliquer ce remède : « c'est-à-dire la construction de chauffoirs publics où les pauvres puissent, dans l'hiver, suivant ses propres expressions, passer leurs angoisses du froid. »

On sait que, dans un certain nombre de villes, et no-

tamment à Rouen, l'idée de G. Bouctot d'établir des chauffoirs publics a été réalisée, quoique d'une manière incomplète. Honneur à la généreuse initiative de notre concitoyen qui avait devancé d'un demi-siècle cette création humanitaire !

Et tous ses dons sont marqués du même cachet de bienfaisance intelligente. C'est ainsi qu'il lègue à la Société maternelle de Rouen une somme de 10,000 francs « pour le soulagement des pauvres mères surchargées d'enfants ».

C'est ainsi qu'il fonde à perpétuité, à l'Hospice de Rouen « quatre lits de malades, infirmes, vieillards ou enfants, en faveur des communes de Saint-Georges-du-Vièvre, Saint-Martin-d'Osmonville, Montérollier et Roquemont ».

Je ne veux pas blesser la mémoire de Georges Bouctot par des éloges qui pourraient sembler exagérés. Je n'ajouterai rien à ce testament si éloquent par lui-même.

L'inhumation de Georges Bouctot eut lieu le 28 décembre 1843, au milieu d'un concours nombreux d'amis et d'indigents.

Sur sa tombe, M. Rondeaux, au nom de la Chambre de commerce, dont il était le président, énuméra, dans une allocution émue qui trahissait l'ami, les services rendus comme membre de cette assemblée par Georges Bouctot.

M. le conseiller de Tourville, au nom de l'administration des Hospices, prit ensuite la parole :

« La reconnaissance du pauvre, dit-il, est le plus touchant éloge sur une tombe, et cet éloge est dû sans réserve

à l'homme que la mort vient de nous enlever. Il appartient à ses collègues de l'Administration de dire sa bienfaisance éclairée, son dévouement au devoir... Il fut chargé de la gestion des biens. A le voir si occupé de cette administration, si instruit de ses moindres détails, si soigneux d'améliorer le patrimoine des pauvres, il semblait un bon père de famille, jaloux de conserver et d'accroître la fortune de ses enfants. Ah! c'est qu'il avait adopté comme siens les malheureux de nos asiles.

« ... Peu avant sa mort, ses collègues recevaient de lui une lettre tout entière de sa main, écrite avec la netteté d'idées qui le distinguait. Défaillant déjà, il se ranimait au nom seul des Hospices. Enfin, sa main mourante versa un dernier et large et immense bienfait sur les pauvres. Ainsi, ses pensées suprêmes furent consacrées aux affections de la famille, aux douceurs de la charité, aux devoirs de la religion, en un mot, à tout ce qui couronne noblement une vie passagère, et en promet une éternelle au céleste séjour. »

Ce discours de l'honorable M. de Tourville produisit une vive impression, qui ne fit que s'accroître, lorsque, de sa parole chaude et vibrante, le docteur Blanche retraça les vertus privées du défunt, son ami.

M. Vauquelin, au nom de la Société d'Emulation, dont il était le président, et des autres Sociétés savantes auxquelles Georges Bouctot avait laissé des marques de sa munificence, montra dans notre concitoyen le véritable philanthrope. « Il cachait ses bienfaits, dit-il, comme on cache une mauvaise action; il donnait, donnait, mais à condition du secret, et, avec une admirable pré-

voyance, il a voulu perpétuer ses bonnes œuvres par les mains des Sociétés qui discernent et récompensent le mérite modeste ».

Voilà les hommages officiels et, quoique officiels, sincères ; mais le plus bel hommage rendu à Georges Bouctot sera assurément dans le souvenir des malheureux qui béniront la main du bienfaiteur.

La presse de cette époque fut unanime à constater l'émotion profonde qui avait saisi toute l'assistance. Tous les partis, en effet, pouvaient s'unir pour honorer la mémoire de cet homme de bien.

Un incident se produisit d'ailleurs, qui était bien fait pour ajouter encore à cette émotion.

Par une triste coïncidence, au moment où G. Bouctot allait disparaître dans la tombe, le corps du sauveteur Louis Brune, porté par ses amis, arrivait dans le cimetière. Le millionnaire et le prolétaire se rencontraient sur le seuil de l'éternité.

La foule énorme et toute sympathique qui accompagnait le cercueil de Louis Brune, salua le cercueil de G. Bouctot, et c'était justice. Tous les deux étaient de grands cœurs. L'un riche, mais fils de ses œuvres, avait beaucoup donné aux pauvres ; l'autre pauvre, n'ayant que son courage et sa vie, avait donné sa vie pour sauver ses semblables. Aussi les réunissait-on tous deux dans un élan de reconnaissance. Ce fut comme une explosion spontanée.

Cependant, on ne connaissait encore qu'incomplètement les dispositions testamentaires du défunt. Après les

délais légaux, on ouvrit son testament, déposé chez Me Innocent, notaire.

G. Bouctot avait dépassé de beaucoup la quotité disponible, et ses héritiers, Mme Bouctot et ses enfants, auraient pu s'opposer à la délivrance d'une grande partie de ces legs. G. Bouctot le savait, et, à la fin de son testament, il adressait aux siens ce chaleureux appel : « Je compte assez sur le respect que mon épouse aura pour ma mémoire, pour me flatter qu'elle ne soulèvera aucune discussion. Je l'en prie, je l'en supplie par tout ce qui a existé de plus cher, de plus tendre entre nous.

« J'invite de même mes enfants à considérer que cette portion de ma fortune, ainsi appliquée, leur sera plus honorable que sa possession matérielle... Qu'ils s'unissent donc à leur mère pour exécuter loyalement et respectueusement ce que ma religion, ma raison et ma générosité m'ont commandé de faire ».

G. Bouctot savait à qui il adressait ce généreux appel. Sa femme, ses enfants, quoique, nous l'avons déjà dit, sa fortune eût été bien exagérée, respectèrent des volontés qu'ils regardaient comme sacrées. Il n'est que juste de mentionner ici les héritiers de Georges Bouctot :

Sa femme, Geneviève-Iphigénie Bottier.

Son fils aîné, François-Guillaume Félix, le doyen en exercice de nos conseillers généraux.

Son second fils, Georges-Eugène, qui a vécu dans la retraite et n'a jamais pris part aux affaires publiques.

Tous s'associèrent aux générosités du chef de la famille, et ce prélèvement fait sur leur héritage en est assurément la part la plus glorieuse. Ils me permettront de leur

adresser ici, au nom de la Société d'Émulation, l'expression de notre gratitude.

Telle est, incomplètement esquissée, la vie de Georges Bouctot. On peut la prendre en bloc, on n'y trouvera point de discordance. Il a toujours eu la passion du bien; toujours il a eu devant les yeux cet objectif des âmes vraiment hautes, la charité, c'est-à-dire l'amour de ses semblables.

Son nom restera inscrit parmi les généreux qui vivent après leur mort par des œuvres durables.

De tels hommes recueillent en échange une richesse qui ne périt pas : l'admiration et la reconnaissance de leurs concitoyens.

Au moment où j'écrivais cette notice biographique, le Conseil municipal de Rouen, mû par le même sentiment que la Société d'Émulation, décidait, sur un rapport que j'avais l'honneur de lui présenter, que les noms des bienfaiteurs de la cité seraient inscrits sur une table de marbre placée dans le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville.

Le nom de Georges Bouctot doit être inscrit l'un des premiers sur ce tableau d'honneur. C'est, en effet, une de ces figures devant lesquelles s'inclinent avec respect les indifférents et les sceptiques les plus endurcis, un de ces hommes qui honorent non seulement une ville, mais l'humanité tout entière.

Georges-Pierre Bouctot, né à Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), le 25 novembre 1782, est mort à Rouen, en son domicile, place de la Pucelle, 14, le 24 décembre 1843.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE M. BOUCTOT

Je donne et lègue :

A la Société d'Émulation de Rouen, 10,000 francs, pour la même destination qu'à l'Académie, en ce qui la concerne, et aux mêmes conditions que je viens d'exprimer pour ladite Académie des Sciences et Belles-Lettres.

NOTA. — Ces conditions sont de fonder, avec l'intérêt du capital, un prix au nom du testateur, et qui sera donné annuellement à l'œuvre que la Société aura provoquée, reçue et jugée digne de ce prix.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

J. DUMANOIR

Par M. J. NOURY, Membre résidant.

Juste-Isidore DUMANOIR



Demus necne, in nostra potestate est.

Donner ou ne pas donner dépend de notre volonté.

(Cic., *De Off.*, I, XV.)

Le jeudi 28 avril 1859, dans la matinée, un fiacre s'arrêtait sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Deux messieurs, sévèrement boutonnés dans leur redingote de drap noir, en descendirent. C'étaient MM. Louis-Pierre Lebourg, propriétaire, grande rue Saint-Gervais, et François-Nicolas Guébert, notaire, 17, quai de la Bourse. Silencieux et pensifs, comme sous le coup d'une pénible émotion, ils gravirent le superbe escalier construit sur les plans de Le Brument, le célèbre architecte de la Madeleine, tournèrent à gauche et, presque au bout du corridor, frappèrent à la porte où se lisait, en lettres gris-fer : « Archives de l'état-civil, naissances, décès. »

Il y avait foule ce jour-là ; force leur fut d'attendre. Mais bientôt l'officier municipal écrivit, sous leur dictée, l'acte ci-dessous qu'ils signèrent :

« Du 28 avril 1859, à onze heures du matin, acte de décès de Juste-Isidore Dumanoir, célibataire, propriétaire, décédé hier, à quatre heures du matin, en son domicile, rue des Forgettes, n° 1, âgé de cinquante-quatre ans, né à Belmesnil, arrondissement de Dieppe, le 15 juin 1804, fils de feu Pierre-Bonaventure Dumanoir et de feue Dorothée-Félicité Réaux... », etc.

Dumanoir, c'était un nom bien modeste, qui ne disait rien, un nom de roturier, de fabricant de rouenneries.

Connaissez-vous rien de banal comme ces constats de décès par devant un secrétaire de mairie, blasé ou désintéressé ? Tandis que notre cadavre s'en va, tout là-haut, au Cimetière-Monumental ou au charnier du Nord, se faire dévorer par le sol crétacé, à l'ombre de deux lattes croisées ou sous un empilement de granit, le procès-verbal de notre disparition, si indifférente pour cent dix mille de nos concitoyens, reste à jamais confondu dans la fosse commune de *l'état-civil*, le seul royaume de l'égalité. Dormez-y pêle-mêle votre irrévocable sommeil, illustrations de clocher, écrivains et ignorants, fiers et simples, gens de bien et méchants ! Mention n'y est pas faite de vos talents, de votre morgue insolente, de vos vices et de vos vertus.

Seul, le souvenir des actions philanthropiques et bienfaisantes demeure et se perpétue ; c'est un des plus purs que nos compatriotes d'un autre âge aimeront à évoquer. N'est-ce pas déjà de l'immortalité ? Un *homme de bien* est chose si rare ! Car il faut impitoyablement rayer tous ceux dont l'intérêt a surfait la réputation durant leur vie : ils ne résistent pas à l'épreuve de la tombe ou d'un enter-

rement de première classe. La vertu qui se cache est comme un parfum de ces fleurs que le vent vous apporte à des lieues de distance ; vous ne savez d'où vient ce souffle embaumé ; c'est peut-être une moisson qui vient de tomber sous la faux.

De même, quand le cercueil est vissé, apparaît la vision de mille bienfaits timides, discrets, comme ayant peur d'eux-mêmes, du grand jour ; alors le mort semble se transfigurer, et, à travers l'épaisseur du chêne, vous le voyez grandi, resplendissant de l'auréole de la vraie gloire. Pas n'est besoin pour cela d'être porté sur l'aile de la rose des vents aux quatre points cardinaux. Les gloires locales sont quelquefois les plus pures.

Juste-Isidore Dumanoir, dont vous venez de lire l'acte de décès, est une de ces renommées qui n'ont pas dépassé le cercle de ce département, que dis-je, de cette ville, mais dont la mémoire, chaque année, est bénie par des familles d'ouvriers honnêtes et de domestiques fidèles et dévoués, comme il y en avait jadis au bon vieux temps.

A Rouen, il n'était, de son vivant, guère connu qu'à la Chambre de commerce et de tout un groupe de fabricants ; et encore ne connaissait-on que l'industriel, l'homme de bien restait impénétrable. Le mystérieux secret de ses largesses ne lui fut arraché qu'à l'époque où, sentant ses forces décliner, il voulut, par un acte authentique, à jamais mémorable pour la Société d'Emulation, consacrer les belles fondations qu'il avait à cœur de réaliser avant de mourir. Dans sa sérénité de philosophe à la Sénèque, il avait horreur du moindre bruit,

d'où qu'il vînt. Aussi bien contre la louange de la presse que contre les flatteries de ses amis, sa retraite de la rue des Forgettes était bien capitonnée. Les multiples libéralités qui en sortaient n'éveillaient aucun soupçon.

Ne nous étonnons donc point si peu de personnes ont été à même d'admirer une vie aussi simple, aussi douce, et partagée entre l'étude, et cette vertu si éminemment française, qu'un Français de cœur devait baptiser d'un nom immortel : la bienfaisance ! Nous autres, chercheurs méticuleux, à l'affût de ces mille détails, de ces circonstances accessoires qui vous peignent d'un trait le caractère de l'homme et vous font revivre aux yeux l'original, en face de cette physionomie déjà perdue dans l'ombre depuis trente-quatre ans, nous ne pouvons que regretter cette affectation à vouloir rester ignoré. Il serait plus facile de reconstituer de toutes pièces la vie et l'œuvre d'un Rouennais quelconque du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

On ne sait, en effet, à quel âge M. Dumanoir quitta Belmesnil pour venir habiter Rouen. Tous ses parents du village natal sont dès longtemps décédés, et, comme me le disait le maire, il n'y a plus que quelques paysans à cheveux blancs qui se rappellent et sa bonté et sa générosité. Ce qui est certain, c'est qu'il perdit de bonne heure sa mère et son père, « le marchand fabriquant » campagnard, qui lui laissèrent plus que l'aisance, une certaine fortune. Leur souvenir resta toujours présent à sa mémoire ; plus tard, il fit exhumer leurs restes, les réunit avec ceux d'une sœur bien-aimée dans le même tombeau, où il dort, lui aussi, à jamais.

L'isolement où le jeta la perte d'êtres aussi chers, une

complexion délicate, souvent ébranlée, mûrirent vite cette âme déjà sérieuse naturellement. Le travail, comme le cloître, est un refuge aux grandes douleurs ; il se confina bientôt dans un tête-à-tête actif commercial, ne voyant rien autre chose que sa fabrication d'indiennes et de cotonnades, ne demandant au monde rien de ses plaisirs passagers, de ce qui fait nos joies, nos espérances, et, trop souvent, hélas ! nos larmes. Dans ce riche quartier Saint-Gervais et Cauchoise, plus connu sous le nom de *Côte d'Or* dans notre population, au milieu du brouhaha des tisseurs et commissionnaires en « algérie, calicots, cretonnes, longottes, etc. », malgré l'importance du chiffre de ses affaires, de ses fréquentations obligées, il mena une existence régulière, sans aucun écart de jeunesse.

Avec un pareil genre de vie, un travail aussi constant, il n'est pas surprenant qu'il soit parvenu presque à quadrupler l'héritage paternel. Que ne lui a-t-il été donné de le faire passer à des fils dignes de lui ! On est peut-être en droit de se demander pourquoi il s'est abstenu toujours de goûter les charmes de la famille. Vous l'avez entendu tout à l'heure, il est mort « célibataire ». Sa santé et son amour de la tranquillité lui firent sans doute craindre les tracas et les soucis du mariage, préludes d'aussi sérieux, malgré les glorieuses et touchantes prérogatives que donne une heureuse paternité.

Un jour cependant — les plus endurcis finissent par entendre battre leur cœur — il se prit à regretter cette vie de *cénobite*, et le besoin et l'agréable société d'une compagne dévouée se fit sentir à son foyer désert, triste

comme une chambre sans soleil. Il était parvenu alors à l'âge mûr où la raison et l'affection sont à l'unisson. Les circonstances le mirent en rapport avec une femme beaucoup plus jeune que lui, dont il ne tarda pas à apprécier les hautes qualités de cœur et d'esprit; et il était bien résolu à en finir désormais avec cette existence monotone, sans horizon, avec ce célibat qui commençait à lui peser lourdement.

Il abandonna cependant cette résolution si bien arrêtée, et en voici les causes :

Ce projet d'alliance était vu de très mauvais œil par sa famille, qui craignait de voir un oncle millionnaire, à espérances, faire souche, sur ses vieux jours, d'enfants qui leur enlèveraient si bel héritage. Il n'eûrent garde d'accabler le *futur époux* de leurs sarcasmes; un de ses parents même, plus audacieux que les autres, ne craignit pas de lui signaler les dangers d'une union si disproportionnée, et le ridicule dont il allait se couvrir. Blessé dans son amour-propre, et très sensible aux railleries dont il était l'objet, il renonça, bien à contre-cœur, et presque en pleurant, au projet de mariage qu'il caressait avec tant d'espérance.

Quelques années plus tard, lorsque la maladie s'abattit à son chevet, M. Dumanoir déplora vivement cette rupture, obligé qu'il était de recourir à des soins mercenaires, et il en conçut une telle rancune, même en face de la mort, contre ceux de ses proches qui avaient entravé son hymen automnal, qu'il les exhéréda par son testament. Les braves filles qui l'avaient soigné reçurent chacune 400 francs de rente annuelle et viagère. Ainsi

les services se trouvèrent rémunérés et la cupidité méchante punie ; ce n'était que justice.

Les dernières volontés d'un honnête homme résument ce qu'il y a eu de bon dans son œuvre, et reflètent ses pensées les plus intimes. S'il se comporta, comme je le disais tout à l'heure, presque en anachorète, est-ce à dire que M. Dumanoir haïssait ses semblables ? Qui donc lui a jeté au visage cette injure : « C'est un misanthrope ! » Celui-là n'a donc pas lu ni médité les clauses de son testament ? C'est un Alceste, je le veux bien, mais un Alceste idéalisé par sa passion pour tout ce qui touchait à l'humaine misère, à ses dévouements et à ses louables efforts. Voilà pourquoi il s'était choisi

Tout au milieu du monde un endroit écarté,
Où de faire le bien il eut la liberté !

Nous ne connaissons guère M. Dumanoir que par son testament, cela nous suffit pour lui payer un juste tribut de reconnaissance. Je voudrais pouvoir lire en entier ces lignes suprêmes, respirant le calme et le sang-froid que laisse la pensée de la mort à ceux qui ont bien vécu. A sa famille, dont il avait eu à se plaindre, comme vous le savez, il fait la part sans excès ni parcimonie, sauf pour l'un qu'il ne juge pas digne de lui, après l'affront qu'il en a reçu. Toutes ses complaisances, sa secrète sympathie, on le sent, vont droit à l'un de ses cousins de Belmesnil, du côté de sa mère, un campagnard. M. Dumanoir l'a inscrit pour une somme de 300,000 francs, à charge de servir quelques rentes, leur vie durant, à de vieux amis ou d'autres parents au village. Sa maison, il la donne

aux hospices de Rouen, afin d'y créer l'asile de convalescents, dont le frontispice porte aujourd'hui glorieusement son nom. Il n'oublie ni les pauvres d'alentour, ni ses vieux serviteurs, ni la fabrique de son église paroissiale, ni les bureaux de bienfaisance, ni nos Sociétés savantes, ni ses exécuteurs testamentaires, qu'il prie d'accepter chacun, à titre de souvenir, un diamant de 6,000 francs.

Voltaire, dans *Zadig*, suppose que, tous les cinq ans, le roi de Babylone, par la main de ses mages, récompense d'une coupe d'or celui de ses sujets qui s'est honoré de la plus belle action. Notre Société d'Emulation partage, avec l'Académie, le même privilège que les mages babyloniens, mais avec plus de bonheur, car c'est chaque année qu'elle peut décerner de plus riches hommages à l'honnêteté et à la vertu.

Depuis 1860, à chaque séance publique, nos rapporteurs, sur les *prix Dumanoir et de haute moralité*, n'ont garde de passer sous silence le souvenir de ce legs de 20,000 francs, dont les intérêts sont destinés à récompenser un *ouvrier* et un *domestique*, de l'un et de l'autre sexe, qui, dans la Seine-Inférieure, seront reconnus les plus méritants pour leur belle conduite.

M. Dumanoir, qui avait vu de près et à l'œuvre ces humbles, savait de combien d'abnégation, de noblesse, d'énergie usante pareils cœurs étaient capables. Dans sa prévoyance, il voulut, en répandant, sur quelques-uns d'entre eux, un peu de cette rosée bienfaisante, réparer l'injustice du sort et encourager les autres dans leurs luttes quotidiennes. Vous avez pu, à chacune de nos dis-

tributions solennelles, applaudir ces modestes héros qui sont l'honneur de notre race. Cette consécration officielle de l'honneur, de la fidélité, nous vaut encore une semence de nouveaux dévouements. Chacun de nos concours les voit plus nombreux et, souvent, le jury balance longuement entre les titres superbes évoqués. Je laisse à d'autres, aux rapporteurs éminents des prix Dumanoir, le soin de rechercher le motif qui a guidé celui-ci dans ces donations. Est-ce le désir de se survivre à soi-même, un mouvement d'orgueil d'outre-tombe, lassitude de la vie ou de la richesse ? Le mieux, pour éviter toute erreur dans une biographie, est de s'en tenir à la lettre de la clause testamentaire qui fit et fera tant d'heureux.

M. Dumanoir, ai-je dit, ne manquait pas de lettres ; il avait toujours eu du goût pour les travaux de nos Sociétés, aux séances publiques desquelles on le voyait fort assidu. Faut-il s'étonner d'une tendance caractérisée pour les œuvres de philosophique bienfaisance, pour les besoins respectifs de cette masse de travailleurs, le quatrième Etat d'aujourd'hui, jusqu'alors si délaissés par les interlignes de notre organisation sociale ? Depuis la mort du généreux Dumanoir, on est en progrès. Qui sait aussi — tant la contagion du bien se gagne ! — si l'exemple donné par M. Bouctot, cet autre bienfaiteur de notre Compagnie, ne l'a pas incliné vers le même sentiment ?

Quoi qu'il en soit, en faisant de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie la dispensatrice de ses bonnes œuvres, M. Dumanoir nous oblige moralement à étudier les remèdes à apporter au mal qui dévore

notre siècle agonisant, le socialisme, et à encourager ceux qu'on n'a jamais vu faire grève à la vertu et à l'opiniâtre labeur. C'est cette pensée qui a guidé notre municipalité quand elle a décidé de graver le nom de Dumanoir sur les tables de marbre du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville avec ceux des autres bienfaiteurs de notre grande cité : les Sporck, les Boucher de Perthes, etc.

La Société d'Émulation ne pouvait qu'imiter ce louable exemple et l'inscrire à son *Livre d'Or*, le plus beau de ses parchemins de noblesse.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE M. DUMANOIR

(N° 13,650 de l'Etude de M[e] GUÉBERT, notaire à Rouen.)

Je soussigné, Juste-Isidore Dumanoir, déclare donner et léguer :

. . . .

10° A la Société d'Émulation et Industrielle de Rouen, une somme de 20,000 fr., à la charge d'en appliquer chaque année les intérêts à récompenser un ouvrier et un domestique, de l'un et de l'autre sexe, qui, à Rouen, ou dans le département, seraient reconnus les plus méritants pour leur bonne conduite.

Fait, écrit, daté et signé de ma main, le 22 mars 1859.

J. DUMANOIR.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LETHUILLIER-PINEL

Par M. CHARLES LOQUET, membre résidant

Mme LETHUILLIER-PINEL





Paul-Ferdinand LETHUILLIER-PINEL

Paul-Ferdinand Lethuillier est né à Fécamp le 5 août 1816. Il était l'aîné de trois enfants. Ses parents, quoique simples cultivateurs, lui firent donner une bonne éducation, et, à l'âge de dix-huit ans, il commença son apprentissage chez un maître serrurier de sa ville natale. Grâce à sa vive intelligence, à une application soutenue et aussi à cette ardente volonté, non seulement de bien faire, mais de mieux faire, qui fut l'un des traits du caractère de l'homme, le jeune Lethuillier fit de rapides progrès en la connaissance de son métier : à vingt-trois ans, il était déjà un excellent ouvrier.

Mais voyant dans la mécanique un art qui devait lui ouvrir des horizons plus vastes que celui, autrefois si remarquable, dans lequel il avait débuté, il vint alors à Paris pour entrer dans les ateliers du grand mécanicien Cavé. C'était précisément l'époque où le hardi novateur entreprenait de soustraire la France au tribut britannique, en créant nos premiers grands appareils à vapeur transatlantiques.

Lethuillier ne pouvait se trouver à meilleure école; et,

sans doute, la grandeur des exemples qu'il avait sous les yeux dut lui inspirer le désir de s'initier plus avant dans les secrets de sa nouvelle profession, car ses seuls délassements consistaient à suivre les leçons du grand physicien Pouillet.

Mais Lethuillier ne put se livrer longtemps à ses chères études. Ayant perdu son père, il lui fallut, soutien de famille, retourner auprès de sa mère, et chercher, en se créant une position stable, à utiliser le savoir acquis.

Une occasion favorable se présentait chez MM. Dupray, Huet et C[ie], de Fécamp, qui lui confièrent le soin de leurs machines et particulièrement de leurs moteurs à vapeur.

C'est dans cette nouvelle position qu'il conçut la pensée, née assurément des nécessités que la pratique et l'expérience lui démontraient chaque jour, de créer les nouveaux appareils qui devaient attacher son nom à l'un des importants progrès de la mécanique moderne.

Voulant se consacrer entièrement à la réalisation de ses idées, Lethuillier vint à Rouen, s'y maria, et sous le nom de Lethuillier-Pinel, fonda, faubourg Saint-Sever, un établissement de construction mécanique auquel un brillant avenir était réservé, grâce à l'infatigable activité du fondateur.

Il s'adonna d'une façon spéciale aux perfectionnements si désirables des appareils de sûreté appliqués aux générateurs, et fit faire à cette branche importante de l'industrie de véritables progrès.

L'un des premiers appareils nouveaux, imaginés par

M. Lethuillier-Pinel, est un *sifflet avertisseur à sons gradués*.

Au fur et à mesure que les générateurs à vapeur se sont répandus, la nécessité de les pourvoir d'appareils d'observation et de sûreté se trouvait journellement démontrée. On voulait pouvoir *lire* dans leur intérieur, savoir quelle pression il y règne, éviter que cette pression dépassât un degré voulu, et, surtout, en se rendant compte de l'approvisionnement d'eau, veiller à ce que son niveau se maintînt en un point où les parois intérieures du générateur doivent être constamment *mouillées*, sous peine des accidents les plus graves.

Cette condition fit naître l'emploi du *flotteur* et du *sifflêt-avertisseur* qui laisse échapper la vapeur avec bruit, lorsque le niveau de l'eau s'écarte, dans une limite donnée, de sa hauteur normale, et ce sifflet, d'abord exclusivement appliqué comme complément des appareils de sûreté, devint ensuite un puissant cri d'alarme mis à la disposition des conducteurs de machines locomotives, et dont tout le monde sait l'utilité dans cette fonction.

Mais, s'il est indispensable de donner à la machine locomotive le moyen d'annoncer sa présence et son impétueux passage, qu'en sera-t-il à l'égard du navire à vapeur, s'avançant sans route absolument tracée, avec une quantité d'*aire*, souvent énorme, la nuit, quelquefois dans une brume épaisse, et menaçant de couler impitoyablement tout bâtiment qui n'aura pu être averti à temps du terrible danger qui le menace? Le sifflet à vapeur était donc là d'une nécessité absolue, seulement celui qui était ordinairement en usage serait-il suffisant

sur la vaste étendue des mers ; pourrait-il, le cas échéant, dominer le tonnerre de la tempête ?

Le sifflet ordinaire est formé d'une sorte de réservoir d'où la vapeur s'échappe par une mince ouverture circulaire et fait résonner une petite cloche qui le surmonte : il ne donne donc qu'une seule intonation fixe et limitée, dont le bruit ne s'étend guère qu'à 1,500 ou 2,000 mètres, en admettant une atmosphère calme et une direction du vent favorable.

M. Lethuillier-Pinel imagina de construire d'énormes sifflets en bronze, comprenant trois et même quatre cylindres, avec des ouvertures découpées en bizeau, conformément à la disposition habituelle des sifflets à bouche ; puis, perfectionnant son œuvre, il leur appliqua de petits registres qui permettent de varier l'intensité et la nature des sons, par la faculté de pouvoir, à volonté, faire parler l'un des cylindres ou tous à la fois.

A l'Exposition de 1849, les sifflets avertisseurs de M. Lethuillier-Pinel furent particulièrement remarqués. Des essais en furent faits à bord des avisos *la Biche* et *l'Antilope*, et, à la suite d'une délibération du Conseil de la marine, en date du 11 mars 1856, une circulaire ministérielle de la même année prescrivait aux préfets maritimes de choisir de préférence le sifflet du système Lethuillier-Pinel. Peu après, et à la suite d'un certain nombre de sinistres maritimes, dont la cause pouvait être attribuée à l'absence de cet instrument perfectionné, l'usage en fut rendu obligatoire, en vertu d'un décret impérial du 28 mai 1858.

Mais il ne s'agit encore jusqu'à présent que d'un per-

fectionnement, important il est vrai, apporté à un organe mécanique déjà employé; il n'en sera pas de même du *flotteur indicateur magnétique*, qui constitue une invention véritable, fondamentale, et fait le plus grand honneur au génie inventif de l'auteur.

Nous disions plus haut, que l'une des préoccupations les plus sérieuses de toute personne, appelée à la conduite et à la surveillance d'un générateur à vapeur en fonction, devrait être de s'assurer à tout instant de l'état du niveau de l'eau dans l'intérieur. Ce niveau ne doit jamais abandonner la limite établie entre les parties chauffées et celles qui ne le sont pas : une variation dans la hauteur du niveau peut amener l'explosion, si les parois chauffées se montrent à découvert à l'action du calorique.

Mais pour savoir ce qui se passe à l'intérieur d'une chaudière qui est, de toute nécessité, parfaitement close, il faudrait soit des parois transparentes, soit un *index* mobile et traversant une garniture assez libre pour le laisser jouer, et cependant, juste autant qu'il est nécessaire pour ne pas donner issue à la vapeur. Les deux procédés sont également en usage, mais tous deux présentent des inconvénients assez graves.

M. Lethuillier-Pinel seul arrêta sa pensée sur l'unique disposition qui permet de se mettre en rapport avec l'intérieur d'un générateur, sans donner d'issue possible à la vapeur, et sans paroi transparente. Il eut l'idée de faire usage du *magnétisme terrestre*, c'est-à-dire *l'aimant*, avec sa précieuse propriété d'agir sur le fer au travers d'une paroi opaque, solide, capable de résister à l'action puis-

sante de la vapeur dans les mêmes conditions que le corps même du générateur.

Jamais inventeur n'élabora plus profondément son idée; un nombre infini de dispositions furent successivement essayées et abandonnées; puis l'appareil amené à son meilleur état de fonctionnement pratique, M. Lethuillier-Pinel imagina vingt modèles différents, grands, petits, simples, multiples, etc... En un mot, il fut au plus haut degré, le type de ces chercheurs dont on admire le génie courageux, qui, partant du principe de leur découverte, le tournent et le retournent en tous sens, le réalisent pour toutes sortes d'applications diverses, l'améliorent sans cesse. Aussi, *l'indicateur magnétique* fut-il amené, en peu d'années, au point de perfection où on le connaît actuellement.

Le gouvernement français, sur l'avis éclairé de ses savants ingénieurs, a fait d'importantes applications de l'indicateur magnétique, qui donna toujours pleine satisfaction à tous ceux qui l'employèrent.

Mais un succès sans opposition ou une priorité non contestée est une exception bien rare dans les annales de l'invention; M. Lethuillier-Pinel devait en faire personnellement l'expérience, comme bien d'autres avant lui.

C'est à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855, juste au moment où l'Europe industrielle appelait devant son Tribunal tous les travailleurs, pour leur décerner le prix de leurs efforts, que M. Lethuillier-Pinel se vit opposer, mais par une erreur de bonne foi, il est vrai : la rectification qui intervint en est la preuve, une prétendue antériorité, qui, si elle ne le frustrait pas d'une

grande part dans les perfectionnements signalés plus haut, devait au moins lui retirer son titre d'inventeur et le blesser douloureusement.

Il protesta donc avec énergie devant la *Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure*, qui adressa à ce sujet, au *Journal de Rouen*, une rectification insérée dans le numéro du 19 décembre 1856 de cette feuille, où on lit ce qui suit :

« La *Société d'Émulation*, reconnaissant la justesse des réclamations de M. Lethuillier-Pinel, nous adresse la note suivante pour servir de rectification au passage du rapport qui avait motivé les plaintes de cet industriel :

« A la page 126 du *Rapport sur l'Exposition universelle* de 1855, publié par la Société, dans la partie due au zèle et au talent de M. Eugène Burel, la découverte du *Flotteur magnétique* est attribuée à un étranger, à M. Sidney Smith, de Nottingham. C'est une erreur dont la cause est dans une confusion de dates. La *Société*, qui s'empresse de le reconnaître, sera heureuse de la réparer par tous les moyens dont elle dispose; elle commence par déclarer que cette remarquable invention est l'œuvre de l'un des lauréats de nos Expositions annuelles, d'un habile industriel de notre ville, M. Lethuillier-Pinel.

« C'est donc à notre honorable compatriote que doivent être reportés les éloges qui, dans le rapport, sont donnés à M. Sidney Smith; et ces éloges auront d'autant plus de valeur qu'on ne pourra les suspecter d'avoir été inspirés par l'amour-propre national, puisque, à l'origine, ils s'adressaient à un étranger. »

Inutile de rien ajouter à ces lignes, qui font autant

d'honneur à ceux qui les ont écrites qu'à celui qui, par ses légitimes plaintes, les avait motivées; nous pouvons donc, sans restriction, reconnaître M. Lethuillier-Pinel comme l'inventeur de *l'indicateur magnétique* qui lui a valu de nombreuses récompenses honorifiques aux diverses Expositions industrielles, en France et à l'étranger, et que la *Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure* honora d'une médaille de vermeil à l'Exposition régionale de Rouen, en 1859.

De son côté, l'industrie ne restait pas indifférente à l'invention de M. Lethuillier-Pinel. A cette dernière date, en effet, le nombre des *flotteurs magnétiques* vendus était déjà de 3,500 environ, et l'inventeur, pour suffire à une production toujours croissante, se trouva dans l'obligation de rétablir, sur une plus vaste échelle, son atelier merveilleusement prospère.

Le flotteur magnétique pouvait passer, à juste titre, pour un instrument complet; et, cependant, entre les mains de M. Lethuillier-Pinel, il devait s'augmenter d'une fonction nouvelle, de laquelle nous dirions *qu'elle est le correctif des irrégularités qu'il était originairement appelé à mettre en évidence.*

En effet, l'inventeur a ajouté à son indicateur un *robinet régulateur automatique* d'alimentation, c'est-à-dire qui marche par le jeu du flotteur même, et ne laisse introduire dans la chaudière l'eau fournie par la pompe, qu'autant que le niveau tend à s'abaisser au-dessous de la hauteur normale.

Ainsi, l'indicateur ne se borne plus à rendre sensibles les fluctuations du niveau; il le fit encore son propre

régulateur, sans cesser d'indiquer à chaque instant, les résultats de la nouvelle mission qui lui était confiée.

Tels ont été, dans leur ensemble, les beaux travaux de M. Lethuillier-Pinel, jusqu'au moment où, le 23 juin 1863, à l'âge de quarante-sept ans, la mort vint le surprendre et l'enlever à l'estime de ses nombreux amis, parmi lesquels ses ouvriers avaient à cœur d'occuper la première place.

M. Lethuillier-Pinel fut l'exemple du travailleur amoureux de son travail, auquel il ne préférait jamais une autre distraction.

Lorsque la maladie s'empara de lui, brisant les ressorts de sa vigoureuse organisation, il ne put néanmoins, durant les sept longs mois pendant lesquels elle lui disputa l'existence, se résoudre au repos absolu, à abandonner complètement la direction de ses affaires pour lesquelles il avait trouvé, cependant, dans Mme Lethuillier-Pinel un auxiliaire le plus dévoué et le plus capable de le seconder; l'avant-veille de sa mort il se faisait encore lire sa correspondance.

Conservant sa lucidité d'esprit jusqu'au dernier moment, son plus poignant chagrin était la crainte que son atelier, l'objet de tant de sollicitude, ne fût démembré ou remis en des mains indifférentes; aussi fit-il promettre à celle qui allait être sa veuve, à ses employés et ouvriers de rester unis et de garder cet héritage. Ses dernières volontés furent pieusement respectées, et, sous la vigilante direction de Mme veuve Lethuillier-Pinel, le bel établissement créé par son mari n'a rien perdu de sa grande activité ni de sa juste renommée.

M. Lethuillier-Pinel n'a point fait partie de la *Société d'Émulation*, mais il n'a jamais manqué une occasion de lui être ou utile ou agréable. Quand, en 1859, elle organisa à ses risques et périls l'Exposition régionale de Rouen, M. Lethuillier-Pinel souscrivit pour une somme de 500 francs au fonds de garantie. Deux ans plus tard, il donnait à la Société, pour son *Musée industriel*, l'indicateur magnétique du niveau de l'eau.

Enfin, Mme veuve Lethuillier-Pinel fondait, en 1869, au nom de son mari, dont elle partageait la sympathie pour la Société d'Émulation, le prix Lethuillier-Pinel (*une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs*), que la Société décerne, dans sa séance publique annuelle, au chauffeur qui a apporté le plus de soin et d'intelligence dans la conduite et l'entretien des générateurs en général, et des appareils de sûreté en particulier.

C'est en souvenir de ces divers actes de générosité que la Société d'Émulation, reconnaissante, a voulu que le nom de M. Lethuillier-Pinel, que la ville de Rouen a déjà donné à l'une de ses rues, fût inscrit au Livre d'or qu'elle a consacré à honorer la mémoire de ses bienfaiteurs.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ARCISSE DE CAUMONT

Par M. GOISSEDET, membre résidant.



ARCISSE DE CAUMONT

Le testament de M. de Caumont est à lui seul le résumé de toute une noble vie consacrée au culte des Sciences, des Lettres et des Arts. Aussi, Messieurs, vous avez voulu qu'il figure, à côté du nom de M. Arcisse de Caumont, au « Livre d'Or » de notre Compagnie.

L'amour de l'Idéal était, chez M. de Caumont, une passion. Comme toutes les passions généreuses, elle tendait sans cesse à se dilater, à se répandre au dehors, à être partagée. L'illustre savant voulait, en effet, communiquer à ses semblables ce frisson mystérieux qui fait palpiter les cœurs épris de la Beauté, dont il était épris lui-même. Il avait compris que la Beauté est, comme l'a dit Platon, « la splendeur du vrai », et, selon le mot d'un écrivain moderne, qu'elle est « de tous les temps, universellement intelligible, éternellement durable ». S'il était confiant pour lui-même dans le rôle efficace de l'art « qui console de la vie, et en qui l'on se fait une vie », il ne se renfermait pas dans la jouissance personnelle de l'Art comme dans une tour d'ivoire inaccessible aux autres hommes, ou comme dans un sanctuaire impéné-

trable dont il eût été à la fois le seul prêtre et le seul fidèle.

Du reste, ces paroles de M. de Caumont, à « l'Association normande » dont il fut le fondateur, renferment tout le programme de sa vie. Les voici : « Dans nos Sociétés civilisées, organisées sous la forme dite représentative ou constitutionnelle, un autre devoir est imposé aux hommes qui veulent travailler pour la grande famille humaine de leurs concitoyens ». Ce devoir est ainsi conçu : « Associez-vous ».

Vous savez, Messieurs, avec quelle initiative, quelle persévérance, quelle sûreté et quelle largeur de vues M. de Caumont a travaillé à cette association des intelligences, nous dirions aujourd'hui, « à la formation du syndicat des esprits pour l'expansion et pour le développement des Sciences, des Lettres et des Arts » — « l'esprit souffle où il veut », et féconde tout ce qu'il touche. Aussi M. de Caumont favorisait-il son œuvre, en témoignant une bienveillance toute particulière aux jeunes gens, dont il observait avec un soin jaloux les dispositions naturelles pour les choses de l'esprit. Ses conseils et ses encouragements étaient pour eux ce qu'est pour la fleur la brise printanière et le premier rayon de soleil : grâce à lui, leur talent s'épanouissait heureusement et produisait des fruits précieux. C'est le témoignage que j'ai recueilli des lèvres mêmes d'un de ses amis, votre compatriote, presque centenaire, M. de Glanville, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Mais là ne s'est pas bornée son action : il était un

homme de progrès. Par la création des nombreuses Sociétés savantes auxquelles il a attaché son nom, il aura exercé sur son époque une influence considérable.

M. Arcisse de Caumont est né à Bayeux (Calvados), le 28 août 1801, d'une noble et ancienne famille : sa femme était une demoiselle Aglaé Rioult de Villannoy. Il fit une partie de ses études au collège de Falaise, sous la forte direction de l'abbé Hervieu, dont l'administration habile et éclairée donna à l'établissement une grande réputation. Le jeune de Caumont avait un goût très vif pour les Sciences physiques et naturelles. Grâce à son amour du travail, il développa en lui ces dispositions, et devint, sur les bancs mêmes du Collège, préparateur du cours de Physique. Il disait lui-même plus tard : « J'étais fier de cette fonction ».

« Nous le retrouvons en 1820 à la Faculté de droit de Caen, où il fit de brillantes études. Bien qu'aspirant au titre d'avocat, il était en même temps un auditeur assidu des cours aux Facultés des Lettres et des Sciences.

Au milieu de ces travaux librement choisis par lui, il ne négligeait pas la culture artistique de son esprit ; à cette époque, il s'adonnait avec passion à la composition musicale. Toutefois, il fallait un champ plus vaste à son activité. Tous les trésors que renfermait sa riche nature, lui seul en avait joui jusque-là. Il lui tardait de les partager avec ses contemporains.

C'est en 1823 que commence véritablement sa vie d'initiative et d'action. Elle se prolonge pendant près d'un demi-siècle, pour le plus grand bien de la Science archéo-

logique, des Sciences naturelles, de l'Agriculture, et aussi des besoins sociaux de son époque.

Il serait trop long de caractériser ici, comme elles le méritent, les diverses créations de M. de Caumont. Nous devons du moins à sa mémoire de les énumérer.

Il fonde successivement la Société Linéenne de Normandie, la Société des Antiquaires de Normandie, si répandue en France et à l'étranger. Que de curieuses et savantes recherches faites par cette Société, sous les auspices de son fondateur, sur les Celtes, les Gaulois, les Romains, les Neustriens, les Francs, les Normands « dont les exploits étonnèrent les peuples pendant près de deux siècles ». Elles mettent M. de Caumont en rapport avec les hommes les plus connus de l'époque. Le baron de Humbolt, en Allemagne, Cuvier, Brongniart, Elie de Beaumont, sont ses correspondants et deviennent ses amis. Dans les Académies impériales de Berlin, de Munich, de Londres, de Turin, etc., on prononce son nom avec respect, on s'associe à ses études, on entretient avec lui des relations suivies.

J'aurai garde d'oublier l'Association normande : elle fut aussi son œuvre. Elle a pour but de constater l'état des départements de Normandie, leurs ressources, leurs besoins, leurs améliorations.

Enfin, ce qui me paraît être le plus beau joyau de sa couronne, c'est la fondation des Congrès scientifiques de province, dont la première session eut lieu en 1833, à Caen. C'est elle qui met le plus en relief l'idée géniale de M. de Caumont : vulgariser et propager en France le goût de l'Antiquité et de l'Archéologie. Il fut, pour ainsi dire,

le rénovateur de cette science, et les Congrès fondés par lui sont comme le trait d'union entre l'art du passé, l'art du présent et l'art de l'avenir. Rien de plus intéressant que ces réunions d'hommes éclairés et toujours désireux de s'instruire, venus de tous les coins de la France, et même de l'étranger, pour échanger leurs idées, leurs découvertes, leurs espérances et leurs projets d'avenir dans le domaine des Lettres, des Sciences et des Arts.

Chaque année, ils vont fixer leur tente pendant huit jours dans une ville désignée à l'avance. Comme les Trouvères du moyen âge, ils parcourent ainsi le « doux pays de France », s'en vont demander l'hospitalité à la Belgique, à l'Allemagne, à la Suisse, et ailleurs; partout ils chantent à leur manière les gloires artistiques, scientifiques et littéraires de l'Humanité. M. de Caumont, malgré sa modestie, préside souvent lui-même, sur les instances de ses collègues, les Congrès qu'il a fondés; il les prépare, les alimente et les vivifie. Toutefois, à Nuremberg, la pittoresque ville qui abrita dans ses murs, en 1853, le Congrès archéologique, le roi de Saxe lui-même, Jean, descendit de son trône pour présider les réunions. Jamais peut-être la royauté ne lui fut plus agréable.

« Par ces Congrès », a-t-on dit, « M. de Caumont a établi entre les hommes studieux des provinces des rapports utiles et leur a créé une tribune annuelle sans laquelle des intelligences remarquables n'eussent peut-être pas trouvé le moyen de se produire ». D'ailleurs, rien n'y contribua autant que la bienveillance de caractère peu commune par laquelle il se mettait à la portée de

tous et se multipliait pour rendre service ou donner des indications.

Parlerai-je de ses nombreux ouvrages, de quantité de Mémoires, qui tous ont eu pour but de propager, de faire aimer la Science et les Arts, et particulièrement l'Archéologie ? Là encore, M. de Caumont a été un grand vulgarisateur. A l'appui de ce que j'avance, de la longue liste que j'ai eue sous les yeux, je ne veux retenir que les suivants :

Abécédaire ou rudiment d'Archéologie pour les collèges, séminaires, etc. ;

Définition élémentaire de quelques termes d'architecture ;

Archéologie des Ecoles primaires ;

Histoire de l'Art dans l'Ouest de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle. Ce travail le fit nommer membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres.

J'en passe sous silence, et non des moins considérables.

Quant aux « Assises » qui portent son nom, vous avez pu, Messieurs, juger vous-mêmes de leur importance, de leur éclat et de leur portée, en 1896, lors de la dernière Exposition de Rouen. Comme les autres créations de M. de Caumont, elles sont appelées à exercer une influence heureuse et salutaire sur le mouvement des esprits en Normandie et dans les départements limitrophes qu'il a associés à son œuvre.

Sur l'homme privé, je n'ai pu recueillir que trop peu de renseignements. Son ami, M. de Glanville, a conservé de M. de Caumont un souvenir très précis. Il avait, m'a-

t-il dit, l'œil ardent et spirituel. Simple, presque timide en public, il était très agréable dans l'intimité ; sa conversation était captivante, surtout quand il abordait le domaine de l'Archéologie, qui lui était si familier. Il m'a vanté l'exquise urbanité de son caractère.

M. de Caumont a vécu trop peu pour le bien de son pays. En 1873, à la veille de son départ à Saint-Brieuc, pour le Congrès annuel qu'il avait préparé et organisé lui-même, il fut pris d'une attaque de paralysie. Il a langui plus d'un an sous l'étreinte de ce mal implacable. Mais il avait conservé toute la vigueur et toute la beauté de son intelligence.

Il mourut le 16 avril 1873, à l'âge de soixante-douze ans, officier de la Légion d'honneur.

La ville de Bayeux a érigé, par les soins de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres, une statue en bronze de M. de Caumont, avec cette inscription :

NÉ LE 10 FRUCTIDOR AN IX

Te saxa loquuntur (1).

De l'œuvre immense de M. de Caumont, je dirai, en dénaturant un peu le vers du poète :

Exegit monumentum aere perennius

(Il a élevé un monument plus durable que le bronze).

Mme de Staël écrivait, il y a cent ans : « Nous n'en sommes plus, j'imagine, à vouloir élever autour de la

(1) La pierre proclame ton nom.

France littéraire la grande muraille de la Chine pour empêcher les idées du dehors d'y pénétrer ». Tout dernièrement, M. Eugène Melchior de Vogué, de l'Académie française, écrivait à son tour : « Le génie français n'a jamais craint de s'altérer en s'enrichissant, rien n'est plus opposé à la tradition nationale que la claustration et la diète ».

Telle était aussi, si je ne me trompe, l'opinion de M. de Caumont. Il a tout fait pour abattre cette muraille qui aveugle les esprits et repousse les initiatives. Par ses œuvres multiples de vulgarisation et d'expansion au dehors, il a été un des émancipateurs de l'Esprit français et l'Intelligence humaine.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE M. A. DE CAUMONT

Je lègue aux deux villes de Caen et de Rouen une rente sur l'Etat français, 3 o/o, de 1,200 francs, qui sera immatriculée à leurs noms, et dont les arrérages devront avoir la destination suivante :

Tous les cinq ans, sur l'initiative des principales Sociétés savantes de Rouen et de Caen, savoir :

A Caen, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, la Société des Antiquaires et la Société Linéenne de Normandie ;

A Rouen, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, la Société d'Emulation et la Société centrale d'Agriculture.

Les membres des Sociétés académiques comprises dans les départements de : Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire et Loir-et-Cher, seront convoqués en session d'Assises scientifiques, littéraires et artistiques.

Cette session durera trois jours au moins, et aura pour but de constater l'état scientifique, industriel, artistique et littéraire de la région.

Ces réunions auront lieu tous les cinq ans, et alternativement dans les villes de Caen et de Rouen.

Lors de chaque session, trois rapporteurs élus à l'avance présenteront chacun un rapport détaillé : le premier, sur le mouvement scientifique, industriel et agricole ; le deuxième, sur le mouvement artistique et littéraire ; le troisième, sur l'état moral et les progrès de l'instruction dans la région.

Ces rapporteurs, ou, à leur défaut, trois autres personnes, choisies par les bureaux des Sociétés de Caen et de Rouen précitées, devront faire, avant chaque session, une inspection dans les départements ci-dessus désignés, dans le but :

1° De reconnaître et d'indiquer les mesures à prendre pour régulariser et perfectionner l'organisation des Musées, des Bibliothèques et de tous les établissements pouvant être utilisés au profit de l'enseignement des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts;

2° D'éclairer les esprits sur les besoins moraux et matériels;

3° Et, en un mot, de bien connaître, sous tous les rapports, l'état intellectuel et moral de la région.

Ces inspections auront pour objet de renseigner les rapporteurs sur tous les faits qu'ils devront étudier et faire connaître à l'assemblée.

Les rapporteurs et les inspecteurs devront être élus un an au moins avant chaque session d'assises ; ils ne seront rééligibles qu'une seule fois. La même personne pourra être à la fois inspecteur et rapporteur.

Les présidents et secrétaires des Sociétés sus-mentionnées convoqueront aux Assises, indépendamment des membres des Sociétés savantes de la région, les personnes notables qu'ils jugeraient à propos d'y appeler.

Le titre de rente de 1,200 francs devra rester entre les mains de l'Administration municipale de la ville de Caen.

Les arrérages de cette rente produiront pour chaque période quinquennale une somme de *six mille francs*.

Cette somme sera employée de la manière suivante :

1° A chaque rapporteur, à raison de son rapport, 300 francs;

2° A chaque inspecteur, comme indemnité de voyages, 400 francs;

3° Le surplus sera employé à faire face aux frais de convocation et de tenues de journées, de séances, ainsi qu'aux frais d'impression et de distribution des rapports et du compte rendu de la session.

Dans les cas où les Sociétés de l'une des deux villes ne se mettraient pas en mesure de remplir les conditions indiquées et d'organiser les Assises pendant la période quinquennale précédant la session qui aura été assignée à ladite ville, le montant des arrérages lui revenant sera acquis à la ville chargée des Assises de la période suivante.

NOTICE

SUR

L'EXPOSITION NATIONALE ET RÉGIONALE

DE ROUEN 1884

(Extrait du rapport de M. MAURICE LEBON)



E. CROSBIE

EXPOSITION NATIONALE ET RÉGIONALE DE ROUEN EN 1884

La Société Industrielle, dans sa séance générale d'avril 1882, fut saisie d'une proposition d'un de ses membres, M. Léon Deshayes, tendant à ce qu'elle prît l'initiative d'une Exposition industrielle, qui devrait s'ouvrir en 1884 : c'est cette proposition, il ne faut pas l'oublier, à l'honneur de celui qui en a eu la première initiative, c'est cette proposition qui a été l'origine de l'Exposition aujourd'hui accomplie et entrée même dans le passé.

Dans cette même séance d'avril 1882, en effet, la Société Industrielle, prenant en considération la proposition qui lui était faite, décida qu'une Commission préparatoire de quinze membres lui serait présentée à sa prochaine séance par tous ses Bureaux réunis, et que cette Commission, une fois formée, s'unirait à des délégués des diverses Sociétés savantes de la ville de Rouen, pour chercher le meilleur moyen d'arriver à la constitution définitive d'une Commission d'organisation.

..... Les trois collaborateurs que se donna la Commission furent : MM. de Sapincourt, Villette et Garet.

C'est à eux trois que revient certainement, pour une large part, l'honneur d'avoir, avec le peu de temps dont ils disposaient, mené à bonne fin une organisation à laquelle rien ne manquait, pour ainsi dire, au jour fixé pour l'ouverture; dans ce mérite, qui est le leur, la Commission ne revendique qu'une part, c'est d'avoir su les choisir pour diriger les différentes parties de l'œuvre dont elle avait la responsabilité.

..... Le 1er juin, à une heure et demie, l'Exposition s'ouvrait, en présence de ses présidents d'honneur, M. le Préfet de la Seine-Inférieure et M. le Maire de Rouen, des autorités civiles et militaires, des exposants et de nombreux invités; à cette date, qui était celle primitivement fixée, qui n'avait été retardée ni d'un jour ni d'une heure, la Commission a le droit de constater que pour ce qui dépendait d'elle, tout était absolument prêt; les constructions terminées, le jardin achevé, son service de surveillance et de contrôle fonctionnant dans son entier; le but qu'elle avait poursuivi était réalisé. Trente-deux départements avaient répondu à son appel, donnant ainsi à l'Exposition ce caractère national que la Commission avait désiré lui voir; les produits de ces trente-deux départements se trouvaient répartis en vingt et un groupes, subdivisés eux-mêmes en quatre-vingt-dix classes; puis, à côté, se présentaient deux groupes spéciaux, le groupe de l'Exposition scolaire, avec ses six cents exposants, et le groupe algérien avec un nombre au moins égal, ce qui, avec les douze cents exposants industriels proprement dits, donnait un total de deux mille cinq cents.

..... Les recettes de toute nature se sont élevées à 803,702 fr. 75. Les dépenses ont atteint le chiffre de 652,596 fr. 55. Soit un bénéfice de 151,106 fr. 20.

Mais, comme vous le savez déjà, pour la plus grande partie, l'emploi en était indiqué d'avance : la Commission avait promis d'affecter ses premiers bénéfices au remboursement des 138,000 francs de subventions qu'elle avait reçues; déduisons donc ce chiffre et il nous reste en définitive une somme de 13,106 fr. 20, dont la Commission avait à chercher le meilleur emploi à faire.

....

..... Nous voilà, Messieurs, arrivés au terme de ce long rapport; vous nous permettrez toutefois, avant de finir, de vous signaler les avantages matériels incontestables que notre cité a recueillis de l'Exposition qui, pendant quatre mois, a amené dans ses murs de si nombreux visiteurs.

L'année 1884, avec la crise industrielle qui existait partout, avec le ralentissement d'affaires qu'a encore aggravé l'épidémie dont nous avons rappelé le souvenir, a amené dans tous les revenus publics de l'Etat comme des villes une diminution sensible, que sont venus attester les comptes officiellement publiés : notre ville, qui, sans l'Exposition et sans les concours de toute nature qui l'ont accompagnée, n'eût pas été dans de meilleures conditions que les autres, a échappé au sort commun.

Pour ne citer qu'un exemple, son octroi n'a pas vu se produire cette diminution considérable qui frappait au même moment la ville de Paris et à laquelle n'échap-

paient pas les contributions indirectes perçues pour le compte de l'Etat; du reste, à ce point de vue, l'influence de l'Exposition s'atteste par des faits palpables; nos entrepreneurs ont versé à l'octroi de la Ville près de 20,000 francs de droits, sans parler des sommes encore plus considérables qu'ont dû verser les entrepreneurs qui ont travaillé pour le compte des exposants. Il n'est pas possible de méconnaître davantage le mouvement qu'elle avait produit dans notre cité et dont a profité le commerce de notre ville.

La Commission de l'Exposition nationale et régionale de Rouen, en 1884, a fait don à la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, de la somme de six mille cinq cents francs, à charge par elle d'en consacrer les intérêts à la fondation d'un prix de douze cents francs pour une œuvre d'intérêt public ou général qui serait délivré tous les cinq ans sous le nom de *Prix de l'Exposition de Rouen de 1884*. Dans le cas où il n'y aurait pas lieu, faute d'un concours suffisant, de le décerner, il serait reporté à l'année suivante, et ainsi de suite, sans que pour cela aucun retard puisse être apporté à la délivrance de celui qui devra être proposé cinq ans plus tard.

Le but de cette fondation étant de perpétuer le souvenir de l'Exposition de Rouen en 1884, en cas de dissolution de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, le capital de six mille cinq cents francs serait transféré à la Ville de Rouen, avec la charge pour elle d'y donner la même affectation.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

MADAME VEUVE SPORCK

Par M. E. LUCE, Membre résidant.

Mme Marie-Catherine SPORCK-LEPRINCE



Mme Marie-Catherine Leprince, veuve de M. Gaspard-Frédéric Sporck, est née à Rouen, le 24 mars 1794.

Elle s'est mariée en cette ville, le 10 novembre 1820, avec M. Sporck, d'origine allemande, né le 3 septembre 1794, à Ostheim (duché de Saxe-Weimar), qu'il quitta en 1813 (c'est-à-dire à l'âge de dix-neuf ans), pour venir se fixer en France, où il ne cessa d'habiter jusqu'à sa mort, survenue à Rouen, le 10 mai 1883.

Bien que nés sans fortune l'un et l'autre, M. et Mme Sporck étaient parvenus, grâce à leur intelligence et à leurs constants efforts, et aussi à la vie modeste qu'ils ont toujours menée, à se créer une assez belle position ; établis d'abord comme petits passementiers à Rouen, rue du Bec, ils devinrent ensuite filateurs à Darnétal, sous la raison sociale Ambourg et Sporck ; leur longue carrière commerciale fut des plus honorables ; n'oubliant point leur modeste origine, ils s'intéressaient beaucoup à leurs ouvriers et avaient su se faire aimer d'eux tous.

En février 1842, ils eurent l'immense douleur de perdre une fille unique, enlevée à leur affection par une

mort subite, à l'âge de vingt et un ans, dans toute la force et l'éclat de la jeunesse ; cette perte irréparable, dont ils ne purent jamais se consoler, vint attrister et assombrir les longs jours qu'ils avaient encore à vivre.

M. et Mme Sporck s'étaient fait donation mutuelle de toute la fortune qu'ils avaient gagnée en commun, leur confiance réciproque ne leur permettant pas d'avoir le moindre doute quant à la réalisation par le survivant de leurs communes intentions sur la distribution de cette fortune ; M. Sporck, dont la femme partageait tous les sentiments généreux, tenait essentiellement à témoigner, par ses libéralités, de sa profonde gratitude pour son *pays d'adoption*.

Mme Sporck, qui survécut huit ans à son mari, est décédée à Rouen, rue de la Cage, 10, le 29 janvier 1891, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année ; c'était une femme d'une grande énergie de volonté, d'un jugement très droit et d'une vive intelligence, qu'elle conserva jusqu'à ses derniers moments.

Après la mort de son mari, elle songea à accomplir ces vœux, qui répondaient à ses propres désirs, puisqu'elle contribua elle-même, pour une si grande part, à ces largesses.

Ses dispositions libérales sont consignées dans son testament olographe, en date du 31 mars 1888, déposé, après les constatations légales, au rang des minutes de Me Defougy, notaire à Rouen, le 29 janvier 1891 ; par ce testament, elle instituait, pour son légataire universel, M. Alexandre-Modeste Sporck, son cousin par alliance, à la charge de nombreux legs particuliers qui ont réduit

à de minimes proportions sa part dans la succession; c'était l'ami intime et familier de Mme Sporck; il lui prodigua, pendant les dernières années de sa vie, les soins les plus constants et les plus dévoués, sans jamais la contrarier dans ses actes de munificence.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici toutes les clauses du testament où Mme Sporck n'a oublié ni sa famille, ni celle de son mari, et l'on doit se borner à mentionner les legs qui se rapportent à des œuvres de bienfaisance.

Je dois citer en première ligne le legs fait par elle à la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, qui prouve son grand cœur et ses sympathies pour les infortunes imméritées.

Viennent ensuite, dans le même testament, plusieurs autres actes d'une large bienfaisance, savoir :

1° Un legs à la ville de Rouen d'une rente de 3,200 fr., 3 o/o, sur l'Etat français, dont les arrérages sont destinés, pour 3,000 fr., à doter, chaque année, trois jeunes filles, orphelines honnêtes et sans fortune; d'une somme de 1,000 fr. pour chacune d'elles, qui lui sera versée le jour de son mariage (les 200 fr. d'arrérages, surplus, étant affectés aux frais de publication nécessaires pour assurer le meilleur choix possible);

2° Un autre legs à la ville de Rouen d'une rente annuelle de 100 fr., 3 o/o, sur l'Etat français, pour les écoles laïques de garçons et de filles, rente dont les arrérages seront employés, chaque année, en dix bons de la Caisse d'épargne de 10 fr. chaque, à répartir, par les soins de l'Administration municipale, entre les élèves les plus méritants desdites écoles;

3° Un legs de 10,000 fr. en espèces aux Hospices civils de Rouen;

4° Et un legs de 5,000 fr., également en espèces, en faveur de l'hospice des Protestants (dit hôpital Lamauve).

Il est bon d'ajouter que tous ces legs sont exempts des droits de succession, *d'une assez grande importance.*

Avant sa mort, Mme veuve Sporck avait versé aux mains de M. Pellecat une somme de 1,000 fr. en faveur du Refuge du Grand-Quevilly, pour les enfants abandonnés, mesure qu'elle avait dû prendre parce que cette Société, non légalement autorisée, ne peut recevoir de legs.

Des actes de bienfaisance, tous si heureusement inspirés, et qu'on ne saurait trop louer, honorent la mémoire de leurs généreux auteurs, et la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure regarde *comme un témoignage* d'estime, dont elle est vivement reconnaissante, la part que lui a donnée Mme Sporck dans l'exécution perpétuelle de ses libéralités.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE Mme VEUVE SPORCK

Je lègue à la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure une rente de 2,200 fr., 3 0/0, sur l'Etat français pour en faire l'emploi ci-après indiqué :

Les arrérages de 2,000 fr. de rente seront divisés, chaque année, en quatre parts égales de 500 fr. chaque, qui seront réparties par la Société entre *quatre anciens commerçants ou employés de la ville de Rouen*, d'une honorabilité notoire, qui, atteints par l'adversité, se trouveront sans moyens suffisants d'existence; une fois le choix fait

par la Société, avec tout le soin désirable, la rente attribuée à chacun des élus lui sera continuée jusqu'à sa mort, à moins que sa situation de fortune ne vienne à s'améliorer par un héritage ou autre circonstance quelconque ; auquel cas, comme celui du décès d'un des bénéficiaires, il serait procédé avec le même soin, par la Société, au choix d'un nouveau bénéficiaire, auquel serait attribué, sous les mêmes conditions que ci-dessus, la part d'arrérages devenue vacante.

Quant aux 200 fr. d'arrérages de rente restant sans emploi, ils sont destinés à faire face aux recherches, investigations et publications nécessaires pour obtenir le meilleur choix possible des personnes appelées à profiter du legs ci-dessus.

Ce legs est exempt de tous droits de mutation et de frais de délivrance du legs.

Fait à Rouen, le

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ALFRED-PROSPER PIMONT

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Par M. LÉON DE VESLY, Membre résidant

Prosper-Alfred PIMONT

En me confiant la mission de retracer ici la vie de M. Pimont, la Société d'Émulation m'a accordé une insigne faveur dont je ne saurais trop la remercier.

Il n'est point, en effet, de tâche plus honorable que d'avoir à adresser un dernier témoignage d'estime à un collègue disparu, dont la carrière fut toute d'honnêteté, de labeur, de générosité.

Et tout d'abord, il ne faudrait pas juger de la physionomie de M. Pimont par la photographie que nous possédons, car cette épreuve a été obtenue par l'agrandissement d'un portrait collé sur une carte d'identité. Or, tous les clichés obtenus par ce procédé sont considérablement retouchés, et l'artiste qui a accompli ce travail ne connaissait pas M. Pimont.

En faisant appel à mes souvenirs, je revois notre président, tel qu'il était il y a dix ans, de haute stature, se tenant droit et un peu roide, le col toujours entouré d'une large cravate noire, le torse enserré dans une redingote de même couleur laissant apercevoir entre les revers un triangle de chemise d'un blanc toujours immaculé.

M. Pimont avait le front large, le visage coloré sur les joues. Les cheveux, rares sur le sommet de la tête, étaient abondants sur les tempes, où ils se confondaient avec de petits favoris coupés courts. Une moustache et une impériale achevaient de donner à son visage une correction un peu froide qu'accusaient encore des lunettes aux verres épais que le regard ne semblait pas pouvoir traverser.

En regardant M. Pimont, on s'apercevait vite qu'il était l'homme de la méthode et du commandement; mais cette austérité du visage était rachetée par la bienveillance et l'affabilité de ses paroles. Ce portrait physique est bien en accord avec le caractère moral : car M. Pimont fut un caractère, l'homme du travail, de la justice et du devoir: L'examen de sa carrière, le *curriculum vitæ* des anciens, le montrera toujours sous ce triple aspect, qui, dans la société moderne, désigne l'honnête citoyen.

M. Alfred Pimont était Rouennais; il était né dans notre ville le 9 septembre 1827, au n° 28 de la rue Herbière, une des vieilles rues de la cité, habitée par les négociants. Sa famille était alors fort honorablement connue dans l'industrie locale, et plusieurs de ses membres ont laissé des souvenir dans nos Sociétés savantes (1).

(1) Armand Pimont, l'aïeul, créa une indiennerie, place Saint-Hilaire. M. Prosper Pimont père, fut également fabricant d'indiennes, à Darnétal et à Saint-Léger-du-Bourg-Denis. Il était membre de l'Académie de Rouen, et son nom restera attaché aux recherches qui furent faites pour découvrir de la houille à Sotteville, ainsi que pour des études sur les combustibles et les machines à vapeur. Il publia également un ouvrage sur Constantin et la paix de l'Église (1867).

Après avoir fait d'excellentes études à la pension Lévy, que fréquentait alors la riche bourgeoisie, M. Alfred Pimont entra au Laboratoire municipal, que dirigeait, avec une haute distinction, le savant Girardin. Il remporta un prix d'honneur au cours de chimie, puis se rendit en Alsace et en Allemagne pour étudier les teintureries. Il séjourna une année à Aix-la-Chapelle, où il fut chimiste dans une usine, puis revint en France, vers 1851, et, pendant trois années, dirige le laboratoire des établissements Jacques Fauquet, à Bolbec. M. Pimont quitte cette situation pour entrer dans l'indiennerie Stackler, à Saint-Aubin-Epinay. Il n'est d'abord qu'un collaborateur, mais, à la mort de son patron, il devient l'associé de M. Henri Stackler, position qu'il occupera jusqu'en 1871.

Après les désastres de la guerre franco-allemande, M. Pimont abandonna l'industrie, non point pour prendre une retraite et vivre dans l'oisiveté, ainsi que sa fortune le lui permettait. De ce jour, au contraire, il se consacre entièrement à la défense des intérêts de ses concitoyens, et son labeur continue, plus actif que jamais.

Il remplit, à Rouen, les fonctions d'agent consulaire de l'Autriche-Hongrie, fait partie des Commissions de la Société d'Émulation, et assiste avec assiduité aux séances. C'est alors que ses collègues pensent à lui offrir la présidence; et, comme il connaissait les charges de cette fonction, ayant déjà occupé le fauteuil en 1867, il demanda un ajournement à son élection, pour remplir

la mission de juge consulaire, qu'il avait acceptée. Enfin, il est de nouveau élu président en 1879.

Pendant quelques années, M. Pimont siégea tantôt au Palais des Consuls, tantôt aux Sociétés savantes. Tous ceux d'entre nous qui l'ont vu à l'œuvre dans ces diverses fonctions témoigneront du zèle, de l'exactitude, de la droiture, du dévouement qu'il y apportait. Aussi, notre honoré collègue, M. Goubert, pouvait-il s'associer aux paroles que prononçait M. Gustave Gouellain, le 26 octobre 1891, au bord de la tombe où allait reposer pour toujours M. Alfred Pimont (1).

« La carrière de notre ancien président, disait son successeur au Tribunal de commerce, fut laborieuse entre toutes : elle prend sa source dans le travail, et c'est encore le travail qui en est le couronnement. Travail énergique au laboratoire, à l'usine, quand il dirige l'une des premières manufactures de la région rouennaise. Travail aussi, travail assidu quand il ne craint pas d'assumer la responsabilité des fonctions les plus délicates. » Où trouver un plus bel éloge, une plus grande glorification du travail ?.... Je vous le demande ??....

Les dernières pensées de ce travailleur, *dur* envers lui-même, furent pour les humbles et modestes travailleurs qu'il voulait soulager. C'est dans cet esprit qu'il fonda le legs généreux dont l'exécution fut confiée à la Société d'Émulation.

Tel est, Messieurs, l'homme qui mérite une page spéciale dans le *Livre d'Or* de votre Société, et qu'une mort

(1) L'inhumation a eu lieu, dans un caveau de famille, au cimetière des Essarts, de Grand-Couronne.

trop prompte empêcha de recueillir la juste récompense des services qu'il avait rendus à son pays.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE M. ALFRED PIMONT

Je donne et lègue à la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, un titre de rente de 500 fr. 3 o/o sur l'État français exempt de tous droits de mutation qui devront être à la charge de mes légataires universels et payés par eux.

Je fais ce legs à cette Société, à charge par elle de distribuer chaque année cette somme en un prix, alternativement attribué à un ou une domestique de maison; à un ou une domestique d'agriculture; à un ouvrier ou une ouvrière de fabrique qui se seraient le plus distingués par leur bonne conduite et leur dévouement pour leurs maîtres, justifiés par de bons et longs services.

Rouen, le 12 août 1889.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

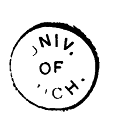
M. NARCISSE CARTIER

Bienfaiteur de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure

Par M. V. MARTEL, Secrétaire de Correspondance.



Narcisse-Florentin CARTIER



Le mercredi 12 avril 1899, M. Keittinger, président de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, ouvrait la séance mensuelle par la communication suivante : « M. Narcisse Cartier, décédé le 29 mars dernier, rue Maladrerie, 16, avait déposé en l'étude de Me Ysnel, notaire à Rouen, un testament olographe, en bonne et due forme, instituant la Société libre d'Émulation légataire de ses valeurs en portefeuille, de son argent comptant, etc., et désignant le Président de ladite Société pour être son exécuteur testamentaire. »

M. le président Keittinger avait été informé de ces dispositions dès le jour du décès et avait pris les mesures nécessaires pour les obsèques de notre bienfaiteur, qui avaient lieu le 31 mars. Le Président, le Bureau et un grand nombre de membres de notre Compagnie y assistaient.

Il est inutile de dire avec quel accueil chaleureux fut reçue la communication de notre Président : un bon héritage fait toujours plaisir, mais celui-là venait réellement

bien à point : les finances de la Société obérées, le service des cours publics devenu difficile, la publication du Bulletin ajournée, telle était à peu près la situation financière de notre Compagnie, lorsque lui vint ce legs dont nous ignorions l'importance.

Et d'abord, nous demandions-nous, comment M. Narcisse Cartier a-t-il songé à la Société d'Émulation dont il n'était point membre ?

C'est un point que nous croyons intéressant de fixer pour nous permettre d'exprimer notre reconnaissance à ceux qui ont mis ce vénérable vieillard au courant de nos travaux et l'ont ainsi préparé à aider la Société libre d'Émulation à atteindre le but qu'elle s'est proposé.

C'est à la présidence de M. Léon Louvet, notre sympathique collègue, que la Société est redevable de cette libéralité. La date du testament indique nettement qu'elle correspond à la période des fonctions présidentielles de M. Louvet. Or, M. Louvet est un peu parent de M. Cartier qu'il ne fréquentait guère et dont il ignorait d'ailleurs les intentions; mais à la suite de quelques services rendus, M. Cartier s'informait auprès de Mme Louvet-Renaux, mère de notre collègue, de ses occupations, et, apprenant qu'il présidait notre Compagnie, s'enquérait du but de la Société d'Émulation, de ses œuvres, de ses moyens d'action ; de plus, M. Cartier lisait dans les journaux tout ce qui avait rapport à la Société. Et ayant ainsi pu apprécier le but louable de l'institution et mesurer le bien qu'elle pourrait faire si elle possédait des ressources suffisantes, il lui a généreusement légué la plus large part de sa for-

tune avec l'unique et très belle charge de la faire servir à tous les progrès.

Bien que M. Léon Louvet n'ait jamais sollicité son parent avec lequel, avons-nous dit, il avait peu de relations (M. Cartier ne fréquentant personne à cause d'une surdité incurable), notre devoir était de citer son nom en tête de cette notice et de l'associer à celui du bienfaiteur dont il a inspiré, sans le savoir, la généreuse résolution.

Au moment de sa mort, M. Narcisse Cartier était un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, habitant seul, avec une domestique, au numéro 16 de la rue Maladrerie. On sait peu de choses de cette existence qui s'est écoulée dans l'ombre, à côté de la société à laquelle une infirmité ne lui permettait guère de se mêler, sans qu'aucun évènement l'ait mise en lumière ou l'ait marquée d'une empreinte caractéristique.

Narcisse-Florentin Cartier est né à Amfreville-la-Mi-Voie le 4 septembre 1814. Ses parents lui laissèrent de bonne heure une belle aisance. Atteint de surdité dès l'enfance, d'une surdité intense qui le séparait de ses semblables, M. Cartier voyagea beaucoup dans sa jeunesse. Il parcourut ainsi une bonne partie de la France, puis la Suisse et l'Italie ; son infirmité le rendait contemplatif. Chose remarquable, elle ne le rendait pas morose.

Son portrait que nous possédons, le représente, à l'âge de soixante ans environ, avec une physionomie gaie et malicieuse, le visage rasé et souriant, les lèvres minces et spirituelles, le nez expressif et fin, l'ensemble encadré de cheveux blancs qui lui donnaient un air vénérable :

rien n'eût fait deviner sous ces dehors riants un homme qui devait continuellement souffrir d'une solitude contrainte et forcée.

Il est vrai qu'il avait un ami, un ami sincère et fidèle, qui est le consolateur suprême : le livre ! « Le plaisir des livres, dit, en parlant des plaisirs, Montaigne, dont *les Essais* font partie de la bibliothèque de notre solitaire, est bien plus sûr et plus à nous. Il cède aux premiers les autres advantages, mais il a pour sa part la constance et la facilité de son service, cettuy-ci cotoie tout mon cours et m'assiste par tout, il me console en la vieillesse et la solitude, il me décharge du poids d'une oisiveté ennuyeuse, et me deffait à toute heure des compagnies qui me faschent, il émousse les pointures de la douleur si elle n'est du tout extrême et maîtresse. Pour me distraire d'une imagination importune, il n'est que de recourir aux livres, ils me détournent facilement à eux, et me la dérobent, et si ne se mutinent point, pour voir que je ne les recherche qu'au défaut des autres commodités, plus réelles, vives et naturelles, ils me reçoivent toujours de même visage. Il a bel aller à pied, dit-on, qui mène son cheval par la bride... Le malade n'est pas à plaindre qai a sa guérison dans sa manche. En l'expérience et usage de cette sentence, qui est véritable, consiste tout le fruit que je tire des livres ». M. Cartier aimait la lecture et une bibliothèque assez bien fournie lui en procurait les éléments. Il en avait puisé le goût dans sa jeunesse en lisant le *Magasin d'Éducation* d'Hetzel, dont la première année remonte à 1834 et dont il possédait un certain nombre de volumes. Ajoutez-y les

œuvres de Voltaire, de Rousseau, de Frédéric le Grand, de Bernardin de Saint-Pierre et de Montaigne, voilà le fonds très significatif de ses lectures.

A côté de ces livres, se trouvent quelques ouvrages modernes et un certain nombre de volumes de droit.

Avec la lecture, une des occupations de M. Cartier était l'administration de ses biens, la correspondance avec ses fermiers. Comme sa surdité lui rendait très difficile les consultations d'avoués et d'avocats dans le cas de contestations qui ont dû naître entre propriétaire et locataire, le Code civil expliqué était un conseiller muet, discret, docile et sûr.

Avec ses livres et ses affaires, M. Cartier soignait les animaux dont il aimait à faire sa société habituelle. Ne pouvant facilement converser avec les humains et goûter les charmes de l'esprit dans une société choisie qui lui était ouverte, il se contentait de l'esprit des bêtes et de leur affection. Dans la maison, le chat vivait en ami ; au dehors, de grandes cages abritaient des oiseaux chanteurs ; il n'est pas jusqu'aux lapins et aux animaux de basse-cour auxquels il n'ait fait construire des demeures confortables et même élégantes.

Un beau jardin, une serre bien aménagée, une salle de bains confortablement installée rendaient à ce vieillard l'existence aussi agréable et aussi douce que possible.

Si nous donnons ces détails, ce n'est ni pour en tirer un mérite pour notre bienfaiteur ni pour obéir à un sentiment de vaine curiosité, c'est simplement pour affirmer par des faits que M. Cartier, contraint de vivre seul puisqu'il fallait se servir de l'ardoise pour communiquer avec

lui, a su se tenir au courant des progrès intellectuels et matériels de notre époque ; ce n'était ni un maniaque, ni un misanthrope, ni un avare, ni un égoïste. La destinée l'a condamné à vivre seul, il a supporté gaiement le mal qu'il ne pouvait empêcher, qu'aucun remède ne pouvait guérir ; il ne s'est pas mêlé aux autres hommes, mais il ne les a pas ignorés, et il s'est intéressé au progrès ; riche, il n'a exercé aucune industrie ni aucun commerce, mais il a pensé qu'après lui sa fortune devait faciliter le développement du commerce et de l'industrie. C'est pourquoi, arrivé à quatre-vingt-deux ans, sain de corps et d'esprit, appréciant l'œuvre poursuivie par la Société libre d'Émulation, à la tête de laquelle se trouvait un président que ses attaches de famille lui rendaient particulièrement sympathique, M. Cartier a voulu qu'après lui, ses biens servissent à tous les progrès dans la Seine-Inférieure et que la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie qu'il estimait, pour son passé, fût chargée d'interpréter ses intentions au mieux des intérêts généraux de notre beau département.

Comment emploierons-nous le généreux legs qu'il nous a octroyé ? Au premier rang des œuvres de la Société se placent nos cours publics qui, depuis deux tiers de siècle, ont contribué à l'instruction de plusieurs générations de jeunes gens qui occupent à des degrés divers des emplois dans le commerce et l'industrie de notre région. Notre premier soin, après l'envoi en possession du legs Narcisse Cartier, a été de compléter l'organisation de notre enseignement pour les adultes, d'en préciser le

caractère et de l'adapter aux nécessités présentes. Une nouvelle organisation a été mise en vigueur depuis la rentrée de novembre et nous pouvons déjà dire que le succès promet de couronner nos efforts puisque plus de 600 auditeurs sont inscrits pour recevoir les enseignements de nos professeurs.

Pour stimuler le zèle de nos élèves, la Société vient de créer des bourses de voyage et de séjour à l'étranger à attribuer en mémoire de M. Cartier et qui prendront le nom de « Prix Narcisse Cartier ». Six bourses sont ainsi instituées : deux de 1,000 francs, deux de 700 francs, et deux de 500 francs, et seront décernées chaque année après concours, dans notre séance publique.

Deux médailles d'argent grand module seront offertes aux titulaires des bourses de 1,000 francs comme souvenir tangible du succès obtenu.

La libéralité de notre bienfaiteur nous servira aussi à doter nos Comités dont l'existence n'était guère que nominative, dans ces dernières années, et dont les travaux vont pouvoir reprendre une nouvelle vigueur. Peut-être pourront-ils réaliser un projet qui m'a paru séduisant et dont j'ai déjà entretenu nos diverses commissions. Pourquoi nos quatre sections des sciences physiques et naturelles, de littérature et beaux-arts, d'économie et de commerce, de mécanique et d'industrie, n'entreprendraient-elles pas la publication d'une véritable encyclopédie sur la Seine-Inférieure ? Je m'explique. Ces sections pourraient encourager, sur notre département, la préparation de travaux d'ensemble dont les objets particuliers à chacun d'eux rentreraient dans le cadre de leurs études,

et la collection de ces volumes, qu'on pourrait appeler « Collection N. Cartier », constituerait l'encyclopédie demandée. Nous pourrions avoir la géologie de la Seine-Inférieure, la flore de la Seine-Inférieure, la paléontologie de la Seine-Inférieure, l'agriculture de la Seine-Inférieure... ; puis l'archéologie, la préhistoire, les navigateurs, les inventeurs, les savants, les poètes, les romanciers, les économistes de la Seine-Inférieure, etc... Chacune de ces divisions pourrait se subdiviser à volonté ; il suffirait pour trouver une place dans la collection que le travail constituât un ensemble des connaissances actuelles sur un point choisi, pour une époque ou une période déterminée. Un prix donné à tour de rôle par chaque section encouragerait les travailleurs dont les recherches donneraient ainsi un intérêt considérable et une réelle valeur à nos publications.

Puis, les services de la Société étant bien assurés, nous nous appliquerons à réaliser de plus en plus son but qui est ainsi défini dans les statuts : le perfectionnement des sciences et des arts, des lettres, du commerce et de l'industrie, ainsi que le développement des intérêts du pays. Nous serons certains de répondre alors aux intentions que notre testateur a résumées dans une formule admirable par sa concision : « En tout et pour tout, je désire stimuler tous les progrès possibles au profit de la Seine-Inférieure ».

EXTRAIT

DU TESTAMENT DE M. NARCISSE-FLORENTIN CARTIER

Sur ce présent codicille testamentaire,

..... *Je donne et lègue à pur don à la Ville de Rouen la maison que j'habite, rue Maladrerie, nº 16, y compris tout le mobilier et tout le mobilier meublant* sauf que je veux que les hospices de la ville de Rouen et les petites sœurs des pauvres partagent le linge et un peu de meubles. Je ne veux pas qu'on vende quoi que ce soit. *Je désire que la Ville de Rouen installe dans ma maison, rue Maladrerie, nº 16, la Société de l'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. Ladite Société gardera tout le mobilier qu'elle pourra utiliser, y compris les tableaux qu'elle partagera avec le Musée si ledit Musée en trouve à sa convenance. Ladite Société de l'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure à laquelle je donne en pur don toutes mes valeurs en portefeuille et de l'argent en caisse, je la déclare exécutrice testamentaire. En tout et pour tout, je désire stimuler tous les progrès possibles au profit de la Seine-Inférieure.*

..... *Il est bien entendu que la Société de l'Émulation du Commerce et de l'Industrie de Rouen et de la Seine-Inférieure disposera de suite, avec l'assentiment du Conseil municipal, de tout ce qui lui est attribué. Je ne veux pas qu'on vende le mobilier, et je prie qu'on l'évite.*

Fait et rédigé de ma seule volonté le 16 mars 1897, et remis ledit testament à Me Ysnel, notaire, 33, rue Thiers, à Rouen.

Signé : CARTIER.

Enregistré à Rouen le 1er avril 1899, fº 36, case 8, reçu 9 fr. 38 et fº 36, case 7, reçu 3 fr. 75.

Signé : Hubert DESFOSSÉS.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 27 JUILLET 1891

ART. 2. — Le maire de Rouen (Seine-Inférieure), au nom de cette Ville, est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, le

8

legs à elle fait par M. Cartier (Narcisse-Florentin), suivant ses testament et codicille olographes en date des 16 mars et 21 décembre 1897 et consistant en : 1° un immeuble sis à Rouen, 16, rue Maladrerie, que la Ville, suivant le désir exprimé par le testateur, mettra à la disposition de la Société de l'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure; 2° en deux immeubles sis à Rouen et estimés dix-huit mille francs (18,000) environ.....

ART. 5. – Le trésorier du Conseil d'administration de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure est autorisé à accepter au nom de cette Société le legs à elle fait par M. Cartier (Narcisse-Florentin) aux termes de ses testament et codicille olographes en date des 16 mars et 11 décembre 1897, et consistant en argent liquide et valeurs mobilières dont le montant s'élève à un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt-quatre francs soixante-dix centimes (1,397,324 fr. 70).

Le produit de la vente desdites valeurs et de l'argent liquide seront placés en rente trois pour cent sur l'État français et immatriculés au nom de la Société sus-visée.

ART. 6. — Est approuvée la délibération sus-visée de l'Assemblée générale de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure par laquelle celle-ci s'engage à verser une somme de vingt mille francs (20,000) nette de toutes charges à chacun des douze héritiers de M. Cartier, soit au total une somme de deux cent quarante mille francs (240,000) à prélever sur le montant du legs qui lui est fait par M. Cartier et qu'elle est autorisée à accepter en vertu de l'article précédent.

TABLE